

Mauvaise météo sur l'Atlantique Nord !

Le 29 septembre 2000, le candidat Georges Bush s'était engagé à "fixer des objectifs de réduction obligatoires" pour quatre produits polluants, dont le gaz carbonique qui, faut-il le rappeler, n'était pas jusque là concerné par la loi fédérale sur la pollution de l'air. Assez paradoxalement, il avait insisté sur le caractère contraignant de ces réductions, alors que l'écologiste de service, son adversaire démocrate Al Gore, en bon libéral, ne parlait que de réductions volontaires...

C'était compter sans la brutalité du système politique américain, dans lequel les "sponsors" du candidat, qui ont craché au bassinet pour sa campagne, savent efficacement se rappeler à son bon souvenir, surtout lorsqu'il a partie liée avec la grande industrie pétrolière et les producteurs d'énergie, comme c'est le cas de Bush. Le plus scandaleux dans cette affaire, c'est l'argumentation : Bush affirmant, à l'encontre de la communauté scientifique, que les preuves en la matière seraient "incomplètes" et ne fourniraient pas de bases suffisantes pour décider de mesures qui "causeraient un dommage sérieux à l'économie américaine" et "nuiraient aux consommateurs", alors même que "80 % de la population mondiale sont exemptés" de l'application du protocole de Kyoto. C'est oublier un peu vite qu'avec 5 % de la population mondiale, les Etats-Unis consomment 25 % de l'énergie mondiale et produisent 26 % des gaz à effet de serre de la planète (avec les grands pays industrialisés, 60 %). La réaction américaine, outre la brutalité de sa forme, est une consternante manifestation d'égoïsme : on ne touchera pas au mode de vie américain.

Les négociations sur les suites de Kyoto, qui avaient échoué fin 2000 à La Haye, devraient reprendre en juillet à Bonn. Les Etats-Unis y participeront-ils ?

Après l'échec des demandes en ce sens de G. Schröder, puis des ministres de l'Union Européenne, c'est douteux. Alors que faire ? Il ne peut être question de faire revenir les Etats-Unis à la table des négociations au prix d'un recul des exigences. On a déjà beaucoup trop reculé. A cet égard, on peut s'inquiéter à lire le Président de la Commission écrivant que "si certains éléments de l'accord empêchent sa ratification par les Etats-Unis, parlons-en" - formule que l'expérience incite malheureusement à lire comme "on est prêts à lâcher davantage"...

Mais il est tout aussi important que d'autres pays, à commencer par le nôtre, ne profitent pas de ce recul américain pour emboîter le pas aux Etats-Unis et renoncer de façon plus subtile au processus en cours.

Non, il est clair que Kyoto doit continuer - si vous n'en êtes pas encore convaincus, regardez la saga des dérèglements climatiques à la télé, à commencer par la France.

Nous ne sommes pas seuls : plus de cent mille messages électroniques ont déjà fait sauter deux fois le standard de la Maison Blanche ! Continuons ! Ecrivez - comme l'a fait la SEPANSO, interpellez Bush sur le web (President@whitehouse.gov), Chirac, Jospin, vos députés... Ne laissez personne hypothéquer l'avenir de la planète, celui de vos enfants !

Pierre DELACROIX
Président

15 mai 2001

Quoi de neuf ?...

Notés pour vous, quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

EFFET DE SERRE

Grand public

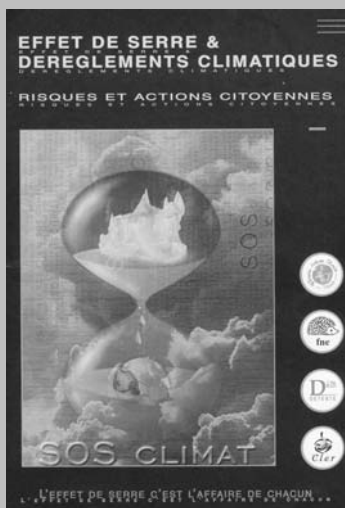
Dans le cadre de la campagne interassociative (FNE, RAC-F, Détente, CLER) nationale de communication grand public sur les changements climatiques "SOS climat", FNE a publié le livret "Effet de serre et dérèglements climatiques - Risques et actions citoyennes".

Cette campagne a été lancée suite au bilan d'absence quasi totale d'information spécifiquement grand public sur le changement climatique (en particulier sur les moyens d'agir) et de la nécessité que cette problématique prenne sa place dans le débat public.

Ce livret grand public en couleur de 20 pages permet de comprendre l'effet de serre,

ses principes et ses risques. Il donne aussi des moyens d'agir, des solutions et des actions citoyennes dans les domaines des transports, de la maison, des achats, du travail et des loisirs. Il présente également des pistes pour en savoir plus et s'informer, par des sites internet ou des ouvrages. Pour en savoir plus, un site internet dédié à la campagne "SOS climat" a été ouvert : <http://www.sos-climat.org>

Vous pouvez vous procurer ce livret auprès de la SEPANSO. Adressez-vous au secrétariat.



Pollutions marines

20 mars 2001

Une plate-forme pétrolière brésilienne, endommagée par trois explosions, a coulé au large des côtes de Rio. La plate-forme de 120 mètres de haut et 100 mètres de large repose maintenant à plus de 1000 mètres de fond avec 1,5 million de litres de pétrole brut... Un plan d'urgence a été déclenché pour pomper ce pétrole. Le lendemain, c'était au tour d'un chimiquier maltais de sombrer à 4600 mètres de profondeur dans le Golfe de Gascogne... A son bord cette fois, 8000 tonnes d'acide sulfurique... Décidément, le printemps commence bien...

du train avait été modifié pour passer dans la région la plus peuplée de France, à savoir la région parisienne, alors que ces convois sont habituellement tenus à l'écart des grandes concentrations urbaines.

Taxation de l'énergie

30 avril 2001

Nous relayons ci-après le communiqué de presse du Réseau Action Climat ⁽¹⁾ du 2 mai 2001, dont Pierre Delacroix, Président de la Fédération SEPANSO, est administrateur :

"Dans une lettre dévoilée par le quotidien "La Tribune", Laurent Fabius appelle à abandonner la taxation de l'énergie, prévue par le Programme national de lutte contre le changement climatique et officiellement toujours défendue par le gouvernement. Cette taxation représente 40 % des réductions d'émissions attendues du Programme national de lutte contre le changement climatique. Aussi, son abandon signifierait de fait le renoncement à l'objectif de ce programme, à savoir le respect par la France de ses engagements pris au titre du Protocole de Kyoto. La mesure défendue par Bercy, l'établissement de contrats Etat-entreprises, a déjà été mise en place en France à partir de 1995, et a clairement échoué ⁽²⁾. Il n'existe aucune raison pour qu'elle devienne soudainement efficace.

A l'heure où une partie de la population française souffre durement des inondations, rappelons que les modèles climatiques annoncent une

Convoi nucléaire

10-11 avril 2001

Le convoi de combustibles nucléaires usés en provenance de centrales allemandes qui a rallié le centre de retraitement de La Hague en Normandie n'est pas passé inaperçu. Son passage, en Allemagne puis en France, a donné lieu à de nombreuses manifestations d'opposants. Plusieurs maires ont protesté contre l'absence totale d'information et de transparence sur ces types de transport à haut risque, d'autant que, pour cause de conflit social à la SNCF, l'itinéraire

hausse de 20 à 50 % des précipitations en hiver et au printemps et un doublement des crues maximales, à cause des émissions de gaz à effet de serre ⁽³⁾. Si Laurent Fabius l'emporte, les prochaines victimes des inondations pourront à juste titre accuser Paris de les avoir sacrifiées à des intérêts particuliers.

De plus, l'abandon de la taxation de l'énergie par le gouvernement isolerait la France de ses principaux partenaires européens à l'heure où la taxe britannique sur l'énergie (Climate Change Levy) entre en vigueur et où l'Allemagne met en oeuvre une augmentation significative des taxes sur les produits pétroliers, échelonnée sur la période 1999-2003.

Depuis le début de l'année 2000, la Ministre de l'Environnement, le Premier Ministre et le Président de la République ont continuellement affirmé la volonté de la France de jouer un rôle de chef de file dans la lutte contre le changement climatique. Sans relance d'une taxation de l'énergie, la crédibilité de la France au sein des Nations-Unies serait grandement remise en cause. Notre pays ne pourra durablement fustiger l'irresponsabilité de George W. Bush sans réduire ses propres émissions.

Le Premier Ministre est donc au pied du mur. A lui de choisir entre satisfaire les revendications du MEDEF, dont Laurent Fabius se fait aujourd'hui le porte-parole, ou bien faire participer la France à l'effort international concerté contre le changement climatique."

L'analyse de Terra

10 mai 2001

L'étude Terra arrive à sa fin. Cette étude, initiée il y a trois ans par le Conseil Général de la Gironde sur un projet européen pour un développement durable des zones littorales, concerne sept thèmes comme l'exhaussement des fonds du bassin, les

Où il est beaucoup question de littoral...

En avril 99, le Conseil Régional a proposé aux départements littoraux et à l'Etat de relancer l'aménagement du littoral aquitain. Sous le prétexte "d'adapter l'offre touristique", de "prendre en compte les enjeux économiques", ou de "favoriser la solidarité entre les communes littorales", les élus régionaux traduisent ainsi la dé-mangeaison qui touche un bon nombre d'édiles, devant cette immense plage landaise peu touchée par le béton, et qui pourrait rapporter tant d'argent aux collectivités, et tant de gloire aux glorieux aménageurs, comme au bon temps des années soixante...

Ainsi, fin mars 2001, une délibération devait être votée par le Conseil Régional pour lancer la machine, mettre en place une "Mission Littoral" comme dans le passé la fameuse MIACA (Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine), et réclamer à l'Etat une Directive Territoriale d'Aménagement. Les DTA sont des procédures mises en place par la Loi Pasqua, et consistant à mettre en oeuvre un Schéma Directeur d'Aménagement dans certains secteurs géographiques. La Loi Voynet sur l'Aménagement Durable du Territoire (LOADT) les a conservées, et a rajouté la possibilité pour les Régions de se saisir elles-mêmes de cette procédure. On en est là, le Conseil d'Etat ayant été entre temps saisi sur le sujet.

Et puis il y a la Corse ! Dans ce cas précis, les fameux accords de Matignon prévoient la dévolution aux autorités de l'île d'un certain nombre de prérogatives. Parmi elles, l'environnement - et au premier chef, la protection du littoral corse, un des moins abîmés de l'espace national. Depuis cette annonce, on a pu voir des groupes d'élus locaux pavaner sans pudeur devant les caméras, en affichant clairement leur volonté d'en finir avec cet "excès de protection", et de construire "pour la Corse et son avenir". L'affaire fait du bruit. D'autant plus de bruit que, selon Daniel Vaillant, Ministre de l'Intérieur, le gouvernement entend bien faire bénéficier l'ensemble des Régions françaises d'un certain nombre des prérogatives dévolues à la Corse. On entend partout le bruit de salivations intenses - enfin ! débarrassés des écologistes, de la Loi Littoral, de tous les empêcheurs de bétonner en rond !

Que sera demain ? La SEPANSO est bien entendu en alerte, comme toutes les associations du littoral. Tout en sachant que depuis sa dissolution, beaucoup regrettent la MIACA, grâce à laquelle, justement, la côte landaise n'a pas connu l'équivalent du désastre vendéen. Une Mission peut être utile et positive, si elle a de vrais pouvoirs, si elle fonctionne dans la transparence, et si les associations y sont représentées et actives. Tout cela est, comme l'on dit, "**à suivre**" !

zones humides, le dragage, l'Ile aux Oiseaux, la Route de l'Huître... Le bilan de l'étude a été présenté le 10 mai 2001 mais les conclusions et recommandations des spécialistes seront-elles suivies ? En effet, depuis trente ans, le Bassin fait l'objet d'études qui finissent dans des cartons... mais ce

travail aura eu le mérite de faire se rencontrer les professionnels du Bassin et de réunir un certain nombre d'informations et de données sur des problèmes récurrents à l'environnement et à la gestion du Bassin... Aux décideurs maintenant de prendre les bonnes décisions... ■

(1) *Le Réseau Action Climat regroupe les principales associations françaises opposées au changement climatique, dont Agir pour l'Environnement, les Amis de la Terre, le Comité de Liaison des Energies Renouvelables, la FNAUT, France Nature Environnement, Greenpeace France, le Réseau Sortir du Nucléaire, WWF France.*

(2) *Cf. l'évaluation du Centre d'économie de l'Ecole des Mines de Paris. M. Chidiak, Voluntary agreements, implementation and efficiency, French country study, mars 2000 [http://www.akf.dk/VAIE/pdf/taskC_fr_case.pdf]*

(3) *Mission interministérielle de l'effet de serre, Impacts potentiels du changement climatique en France au XXI^{ème} siècle, pages 22, 23 et 61, disponible sur : http://www.effet-de-serre.gouv.fr/fr/savoir/impact.htm*

24 avril 2001

Nous y étions...

Réunions, séminaires, rencontres, assemblées, conférences, commissions... se succèdent. Comptes-rendus ci-après.

IPHB : l'échec

2 février 2001

L'année 2000 aura été catastrophique pour l'avenir de l'ours dans les Pyrénées. Les associations FIEP et SEPANSO n'ont pas souhaité s'associer à la signature de la convention entre l'Etat et l'IPHB le 2 février 2001, qui soulève notre réprobation dans le contexte actuel. Lors des conseils de gestion patrimoniaux et des commissions, puis par voie de presse, nous avons exprimé d'un commun accord notre désapprobation face à l'orientation générale prise dans la négociation du futur contrat de charte. Nous ne partageons pas plusieurs options aménagistes qui vont à l'encontre des impératifs de conservation de la population d'ours du Haut-Béarn. Alors que l'IPHB n'a pas rempli sa mission en faveur de l'ours ces derniers mois, la commission "charte" a travaillé à la poursuite de ces mêmes orientations, dans un climat délétère, marqué par une politisation excessive. Plusieurs objectifs qualitatifs ne sont pas affichés, à commencer par la mise en œuvre d'une politique volontariste de conservation et de restauration démographique d'une population ursine au bord de l'extinction, dans une portion des Pyrénées-Occidentales qui fait pourtant figure d'exemple au niveau pyrénéen sur le plan de la cohabitation ours-élevage. L'Etat et l'IPHB portent la responsabilité de cet échec. Le blocage du processus qui aurait dû mener au renforcement de la population d'ours par deux femelles de l'aire croato-slovène entérine la gestion de l'extinction d'une population relictuelle alors que tous, à l'issue de l'audit de 1996, avaient fini

par l'accepter comme solution ultime pour éviter la fin de l'ours dans les Pyrénées béarnaises. L'IPHB ayant beaucoup investi d'argent public pour des aménagements ces dernières années, nous demandons la reprise d'une dynamique de travail en faveur d'un renforcement dans le cadre d'une politique globale de développement durable de la zone de montagne des Pyrénées-Atlantiques (comme c'était le cas avant 1998) et la reprise du débat sur les principaux points de litige : le travail mené au sein de l'IPHB et la contractualisation escomptée tendent à se rapprocher de la démarche qui prévaut pour l'élaboration d'un document d'objectif Natura 2000. Nous refusons tout nouvel aménagement tant qu'un échéancier ne sera pas établi en vue d'un renforcement. Nous refusons "l'éventualité" d'un renforcement, ce dernier n'étant pas négociable sauf dans ses modalités techniques, dans l'attente de garanties à partir desquelles nous pourrions nous prononcer sur la poursuite de notre participation ou non aux travaux de l'IPHB.

Descente en flammes !

27 mars 2001

Le SYTOMOG (syndicat de l'Ouest girondin, de Cestas à Arcahon...) a une grossesse difficile et n'arrive pas à accoucher de son incinérateur, le nouvel et unique exemplaire admis dans le futur Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de Gironde. Le mouvement associatif veille au grain et la population, de mieux en mieux informée, participe aux réunions et pétitionne à tour de bras ! Même les élus - ou fu-

turs élus - se déclaraient à la quasi unanimité, juste avant les municipales, opposés à ce projet. Ce 27 mars par exemple, le restaurant scolaire de Biganos était archi bondé pour la réunion organisée par l'AVECICM Environnement (association locale du Val de l'Eyre), avec plusieurs exposés débats, parmi lesquels celui sur la dioxine et ses terribles effets sur l'homme et l'environnement. Et, en conclusion, un mot d'ordre parfaitement clair : "Pas d'incinérateur, ni à Biganos, ni ailleurs".

Un CDE chargé...

30 mars 2001

Pour la Gironde, le Comité Départemental de l'Environnement (CDE), créé en 1990, est chargé d'étudier les problèmes existant dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des déchets, des espaces naturels et de l'environnement urbain. Constitué de représentants d'organismes divers (scientifiques, professionnels, syndicaux, associatifs...), sa mission est de fournir avis et suggestions au Conseil général (qui en tient compte ou non...). La commission "déchets-énergie" du CDE s'est réunie le 30 mars afin d'étudier les moyens d'éliminer les boues de dragage des ports et les récifs d'huîtres sauvages qui prolifèrent dans le Bassin d'Arcahon. Cette séance n'a pas suffi pour traiter le seul premier sujet de l'ordre du jour et un deuxième rendez-vous a été pris pour le 16 mai. Car le problème n'est pas simple. Rejet en mer ? Oui, mais pas dans les passes !... Alors combien coûte un vrai transport au large avec un navire adapté ? Et la toxicité, officiellement

peu importante ? "La mer n'est pas une poubelle" clament à juste titre les professionnels opposés à cette idée. Traitement à terre ? Le principe de précaution tend à orienter la majorité vers cette solution. Mais où faire des bassins de décantation suffisamment grands et discrets pour l'environnement ? A suivre donc...

AG 2001 de FNE

31 mars 2001

L'Assemblée générale de notre fédération nationale France Nature Environnement s'est déroulée à Paris le 31 mars. La SEPANSO y était représentée par Pierre Delacroix, Philippe Barbedienne et Georges Cingal (administrateur de FNE). Une AG dominée par les grandes questions du moment : attitude des Etats-Unis sur Kyoto, problème des transports (vote d'une motion sur l'A380 et la route Langon-Toulouse), les nombreux problèmes d'espèces et d'espaces, le fonctionnement interne de FNE enfin (projet de Charte entre les associations membres et la structure FNE).

Coordination CAP ours

31 mars 2001

Une vingtaine d'associations, dont la SEPANSO Béarn et le FIEP (Fonds d'Intervention Eco-Pastoral), se sont retrouvées dans une coordination pyrénéenne pour l'ours, à l'échelle du massif pyrénéen, pour relancer la restauration des populations d'ours et favoriser la cohabitation avec l'homme. Ces associations vont poursuivre les actions entamées en 2000 (marche pour l'ours le 27 mai 2000 à Saint-Gaudens avec 1000 participants et la pétition contre la capture des ours introduits et en faveur de la poursuite de la réintroduction qui a réuni 80.000 signatures). CAP Ours s'est réunie le 31 mars à Saint-Gaudens pour faire le point sur les actions en cours, les différents projets d'actions et les propositions concernant l'avenir de la coordination. Dès le

mois de janvier 2001, la coordination a fait des propositions au gouvernement pour que soit mis en place, dans la concertation, un véritable plan interministériel qui encourage au renouveau du pastoralisme en montagne, en mettant en place des mesures d'urgence d'accompagnement du gardiennage dans les zones de présence de l'ours dans l'optique d'une restauration d'une population viable d'ours au niveau du massif pyrénéen. Ces propositions étant restées sans réponse, il a été convenu que, dans chaque département, une délégation de la coordination rencontre les différents services de l'Etat : DIREN, DDAF, ainsi que les préfets. Enfin, il a été décidé un prochain rassemblement d'envergure le 29 septembre 2001 en Ariège.

Quant à la capture de l'ours Néré, nous la jugeons inacceptable. Au travers de la presse et associée au FIEP, la SEPANSO Béarn a condamné cette capture. Cet ours subadulte issu d'un couple d'ours slovènes n'a jamais manifesté de comportement aberrant ni de familiarité envers l'homme. Le petit nombre de dégâts qui lui sont attribués, du reste indemnisés, ne peut justifier sa capture et la mise en place d'un équipement radio pour le suivre dans ses déplacements. Le gardiennage des troupeaux, non gardés dans ce secteur du massif de l'Estibète, et la mise en place de chiens de protection sont les seules mesures susceptibles d'éviter des actes de prédation sur les ovins. Ces mesures font leurs preuves en Haut-Béarn où la cohabitation homme-ours fonctionne déjà.

Tout va à l'eau...

12 avril 2001

La SEPANSO Landes a résumé pour le Conseil Départemental d'Hygiène ses inquiétudes :

Il faut avoir le courage d'interdire les constructions en zone inondable. Un jour les autres régions, un de ces quatre les Landes ?

Il faut impérativement contrôler davantage certaines installations classées : le site de l'unité d'incinération des ordures ménagères à Messanges sur lequel, pendant des années, ont été déversés, sur une zone humide, les imbrûlés chargés en polluants divers ; le site de la Solagra à Rion-des-Landes, pollué par les déversements illicites de rejets polluants.

La plupart des points de prélèvement d'eaux brutes pour l'alimentation en eau potable sont menacés par des pollutions diverses. Le secteur de l'Adour et des Gaves a été le premier touché par les pollutions agricoles. Il y a dix ans par exemple, le maire d'Orist, auquel on faisait observer que sa ressource était menacée par les pollutions agricoles, répondait que le risque était pratiquement nul. Aujourd'hui les herbicides menacent la nappe qui alimente le forage ! Des étudiants qui ont voulu examiner l'aspect financier de la question sont arrivés à la conclusion qu'il faudrait indemniser les agriculteurs pour qu'ils ne cultivent pas dans les zones sensibles (par exemple les lits majeurs des cours d'eau). Les conseils généraux et les municipalités n'ont jamais fait le bilan financier (coût de l'abandon des forages, recherche de nouvelles ressources, création de nouveaux forages...). Certains périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable ne sont toujours pas en place. Et certains de ces périmètres ont une valeur essentiellement symbolique ; ainsi celui de Tartas est bien clôturé, mais il y a une fosse septique à une dizaine de mètres du forage ! Robert Cabé, vice-président du Conseil général des Landes, supplie le préfet de prendre des initiatives pour que les agriculteurs limitent leurs épandages de biocides. La SEPANSO se demande pourquoi les élus ne demandent pas à la majorité plurielle d'interdire l'atrazine... comme cela s'est fait dans d'autres pays européens.

Certains élus découvrent que l'assainissement est un véritable problè-

me, surtout quant il pleut beaucoup. A Narrosse, certaines fosses septiques débordent et polluent les eaux qui vont alimenter les nappes phréatiques superficielles. Dans le pire des cas, les eaux polluées rentrent dans les maisons ! On s'aperçoit que certains sols hydromorphes ne se prêtaient pas vraiment à l'urbanisation. A Gabarret, une fosse à lisier a débordé et pollué les riverains. Dans diverses communes (Castelsarrazin...), les agriculteurs n'ont pas pu épandre leurs lisiers et ont déversé ceux-ci dans un coin de champ en totale infraction avec la réglementation. C'est la technique même qui est en cause, ainsi que la réglementation !

Quant aux eaux de surface, les scan-

dales continuent. Un certain nombre de stations d'épuration rejettent dans le milieu naturel des pollutions intolérables. La ville de Dax, en infraction avec la réglementation en vigueur, est toujours la honte de l'Aquitaine. Le réseau d'assainissement "laisse à désirer" et la station d'épuration ancienne "n'est pas aux normes". On se demande si cette grande ville thermale respectera un jour l'environnement. La commune de Pontonx ne respecte pas les prescriptions de l'arrêté préfectoral ; même observation... Combien d'autres sont dans la même situation ? Lorsque la France sera condamnée pour non respect d'une réglementation communautaire, est-ce que l'on demandera aux élus de régler l'addition ?

Enfin certaines autorisations de pompage induisent des problèmes graves : assèchement des cours d'eau ; à Mimizan, les aspersions de centres de stockage de bois sur le site des Pâpeteries de Gascogne alimentent les nappes superficielles et semblent provoquer des inondations dans les sous-sols de certains riverains. Il faut dire que ces stockages ont été réalisés à même le sable, alors que la règle de l'art veut que ceux-ci soient normalement déposés sur des bâches qui permettent de récupérer l'eau en divers points bas. Personne n'avait encore rencontré ce problème dans les Landes.

Cela saute aux yeux, l'administration doit utiliser davantage la carotte,

Protéger la loi 1

Par Pierre DEL

La SEPANSO vient d'être sollicitée pour participer, au mois de mai, à la fête commémorative de la "Loi 1901", qui a organisé en son temps **la liberté d'association**, une liberté dont on peut mesurer, un siècle plus tard, le caractère essentiel, mais aussi la fragilité. Essentielle, car ce sont - s'agissant de notre pays - plus de 800.000 associations qui s'activent aujourd'hui dans une multitude de secteurs de la vie sociale. Fragile, car d'aucuns brûlent de la modifier, c'est-à-dire de la réduire. C'est que, depuis quelques décennies, nombre de gouvernements sont profondément irrités de la montée en puissance du monde associatif, des fameuses ONG ⁽¹⁾ au fur et à mesure que celles-ci se mêlaient de ce qui, aux yeux des politiques, ne les regardaient pas :

Il y a eu le social, les "Droits de l'Homme", puis l'humanitaire, avec Kouchner et ses "Médecins Sans Frontières" ; les environnementalistes enfin et, parmi elles, les associations de protection de la nature, dont la SEPANSO, la LPO, Aquitaine Alternatives, le CREAQ, L'AGUNA et quelques autres, ou la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, devenue depuis France Nature Environnement. Toutes inscrites dans le cadre de cette fameuse loi. Ce type d'activité a connu aussi à l'étranger un essor remarquable.

Le phénomène associatif a ainsi couvert un formidable éventail d'activités dont, en particulier en France, celles dont les pouvoirs politiques successifs n'avaient pas cru devoir - ou su - s'occuper correctement et qui, socialement surtout, posaient problème : l'Association des Paralysés de France en est un exemple, de même celles qui veillent sur les malades, les détenus, les pauvres enfin, SAMU sociaux et autres aides aux SDF, aux sans-papiers, et j'en passe. Et l'environnement, qui n'intéressait pas grand monde. A ce stade, les associations ne

faisaient pas trop d'ombre aux pouvoirs ou aux administrations. Elles suppléaient plutôt au déficit d'action publique. Donc on les a confortées, encouragées, et même aidées.

Et puis est venu le temps du sourcil froncé : ces mêmes associations n'ont plus supporté de n'être point entendues. Les associations d'aide au logement se sont mises à squatter les immeubles vides, les associations humanitaires à protester contre les carences de la diplomatie. Et les associations de protection de la nature, pour leur part, sont même allées jusqu'à traîner des responsables, politiques ou autres, devant les tribunaux. De fait, notre action a forcé l'action publique : sans notre mobilisation par l'action citoyenne, il n'y aurait pas eu (avant longtemps) de Ministère de l'Environnement, d'Autorité de Sûreté Nucléaire ou de "Loi littoral"...

Cette action, si elle égratigne certains groupes de pression, indispose l'autorité, quelle que soit sa nature et son niveau. Ces associatifs poil-à-gratter qui harcèlent le pouvoir donnent de l'urticaire à ses détenteurs. Certains peuvent être tentés de les faire subtilement taire : par exemple, tout récemment et sous le prétexte de "désengorger les tribunaux", en mijotant un décret exigeant le recours à un avocat devant les Cours Administratives d'Appel - l'obstacle de l'argent pour freiner l'accès à la justice des associations, généralement pauvres. Cela n'est pas acceptable !

On peut aussi les contester, ou - plus subtilement - contester leur degré de légitimité. Dernier en date, le Premier Ministre, dans son "discours de Rio" (avril 2001) : "... **les associations et les organisations non gouvernementales n'ont pas une légitimité ni une capacité d'agir du même ordre que celle que confère la souveraineté, surtout lorsque celle-ci pro-**

et surtout le bâton ! Dans l'intérêt de la santé publique !

Barrage de Garlin

13 avril 2001

Les multiples démarches de la SEPANSO, de l'UMINATE, du Comité du Gabassot, du collectif Adour Transparence et de la Confédération Paysanne n'auront pas été entendues. Le préfet s'apprête à prendre son arrêté alors que onze des treize propriétaires sont hostiles à ce projet d'irrigation. Les onze propriétaires détiennent 48 hectares sur les 58 du projet. Va-t-on continuer à exproprier des éleveurs qui ont comme seul tort de nourrir leurs vaches avec de l'herbe ? Est-ce

que les irrigants potentiels (63 maïsiculteurs) ont le droit, du fait du seul nombre, de chasser onze éleveurs ? C'est là une perversion totale du principe majoritaire. L'enquête publique, comme pour Eslorenties, n'a oublié qu'une chose : l'étude d'impact sur la santé humaine. Or, cette intensification de la monoculture du maïs se fait dans un contexte où l'eau du robinet a dû être fermée à plusieurs reprises ; elle contenait 33 fois la dose légale d'atrazine en juin 2000. Le coût de l'irrigation est tel qu'il ne profite même pas aux irrigants mais seulement aux trusts de l'agroalimentaire qui sécurisent leur apport de récolte. Le contribuable paiera 25 millions pour le barrage, sans les tuyaux ! ■



PRINTEMPS DE L'ENVIRONNEMENT

Mardi 12 juin 2001 à 20 H 30

Conférence sur le climat et ses changements

animée par la SEPANSO Dordogne

Diaporamas - Films - Débats

Venez nombreux à Bergerac
Salle de l'Orangerie (jardin Perdoux)
Ouvert à tout public. Entrée gratuite !

Renseignements :

Yannick LENGLET
SEPANSO Dordogne

Tél-Fax : 05.53.73.12.71
sepansodordogne@wanadoo.fr

1901 : un impératif

ACROIX, Président

« ède du suffrage universel. Le rôle des Etats reste donc déterminant, car c'est d'abord en leur sein que s'élaborent les choix politiques... ». Certes, le Premier Ministre évoquait alors les ONG *internationales* qui s'attaquent aux excès de la mondialisation. Mais il n'en demeure pas moins que l'analyse vaut au niveau national, et que l'agacement perce dans ce rappel. En bref, le gouvernement, oui, José Bové, non. Malheureusement, c'est bien souvent José Bové et ses semblables qui, *par la carence des gouvernements*, tiennent le langage de la réalité. Il y a de la surdité dans l'air. Mais disons-le tout net, cet affrontement même, par son existence, est un signe de vitalité de la démocratie.

Il y a plus grave : on a vu surgir ici ou là de drôles d'associations : comme à Genève il y a quelques semaines, où devant la Commission des Droits de l'Homme se pressaient des ONG que les ONG indépendantes appellent par dérision des GONGOs⁽²⁾ et dont la mission est d'appuyer les mensonges de leurs gouvernements. A Genève par exemple, ce sont des associations chinoises de ce type qui étaient chargées de contester la parole des associations de défense des droits de l'homme dont, comme on sait, les autorités chinoises font peu de cas. Certes, on n'en est pas encore là en France ! Cependant, l'existence d'associations para-administratives (municipales, départementales, voire nationales) ou d'autres financées par certains groupes de pression, est bien connue et fait depuis longtemps problème, au moins en ce qui concerne la réalité de leur indépendance économique ou politique. Et puis, si vous avez eu la chance (!) d'écouter le 14 avril sur France Inter "La rue des entrepreneurs", vous avez pu en entendre de belles sur les associations : toutes pourries, subventionnées à gogo par les deniers publics, malfaisantes, douteuses... ! C'est vrai

qu'il y a, qu'il y a eu des Crozemarie et autres escrocs pour porter atteinte à l'image associative. Est-ce une raison pour jeter ainsi le discrédit sur les millions de militants qui s'activent honnêtement au service des autres ?

Ainsi, d'un côté, on s'apprête à fêter une loi qui fait honneur à la République et qui a permis la formidable et positive action citoyenne des 800.000 associations françaises. Ce n'est que justice envers ceux qui l'ont mise au monde, ou qui ont travaillé à renforcer la vie associative - comme notre Secrétaire général, Pierre Davant, au cours d'une décennie passée au CNVA⁽³⁾. De l'autre, on ne fait pas vraiment assez pour permettre le plein développement de l'immense apport à la collectivité de ces hommes et femmes engagés. De sorte que lorsqu'on jette sur eux un soupçon d'illégitimité, cela devient tout à fait intolérable - comme si le vote des adhérents de la SEPANSO, quand ils décident de son action, avait moins de valeur citoyenne que dans toute autre élection. C'est dire l'importance de la défense, becs et ongles, de l'intégrité de cette loi 1901. Il ne suffit pas de faire des fêtes commémoratives. Il faut garder, améliorer, promouvoir, l'action civique associative, gage de santé pour notre société. Merci à tous d'y veiller. **Pas touche à la Loi 1901 !**

(1) *Organisations Non Gouvernementales (en Anglais : NGO). C'est le sigle "ONU" qui nous désigne, pour nous distinguer des gouvernements et des diplomates qui les représentent.*

(2) *Gouvernemental Non-Gouvernemental Organisation : sigle ironique visant les associations paravents.*

(3) *Conseil National de la Vie Associative.*

Par Guy KIESEER,
SEPANSO Gironde



Trop de limaces ?

Comment endiguer de façon écologique les pullulations de limaces dans votre jardin.

Lutte préventive

Le sol, premier abri des limaces, doit être bêché en hiver, sans retournement et en évitant soigneusement toute fente, après les dernières gelées qui auront éliminé pas mal de limaces. En été, biner superficiellement pour ne pas créer de refuge. Travailler à la fraise en ayant posé au préalable des pièges.

Compost : attention ! Les limaces sont utiles dans le tas de compost qu'elles quittent quand il est mûr et à l'état de terreau. Donc éloigner le tas des endroits sensibles et veiller à ne répandre que du compost mature.

Mulch : attirant ! Ne pas répandre de tontes de gazon fraîches. Attendre en les faisant sécher à part quelques jours. Les répandre en couches peu épaisses.

Pour les semis, ne les pratiquer que sur sol réchauffé pour accélérer la levée. Pour les jeunes plants à repiquer, attendre qu'ils soient bien vigoureux. Pour les plantes sortant de serre, attendre qu'elles soient endurcies en châssis ouverts. Protéger éventuellement les plantes sensibles avec une bouteille plastique découpée.

A lire

- Revue "Les quatre saisons du jardinage" n° 38 - 1986
- Ravageurs et maladies au jardin : les solutions biologiques - O. Schmid et S. Henggeler - Collection "Les quatre saisons du jardinage"
- Les limaces sous contrôle - Claudia Gruber et Henri Suter - Terre Vivante

Dans tous les cas, il est possible d'appliquer une tactique double :

- Repousser les limaces en entourant les jeunes plantes de poudre de roche, suie ou cendre.
- Attirer les limaces un peu plus loin avec des appâts : son, épluchures d'agrumes, abris pour la journée (planches, pots renversés, tuiles, etc...).

Pour protéger des surfaces importantes, en particulier contre la limace rouge qui voyage beaucoup, placer différents obstacles :

- une bande de 3 à 4 mètres de gazon (enlever les tontes).
- 2 à 3 mètres de trèfle blanc.
- 1,5 à 2 mètres de moutarde ou cresson de jardin.
- 1 à 1,5 mètre d'écorces broyées.
- 0,5 à 1 mètre de sciure sur environ 10 centimètres d'épaisseur.
- pour moins de 0,5 mètre : des barrières en plastique, en tôle, pleines ou grillagées, électriques (bas voltage).

Vous pouvez également tester :

- De la pouzzolane (roche volcanique servant pour les ballast de chemin de fer) imprégnée d'huiles essentielles répulsives (lavande).
- Couvrir le sol d'aiguilles de pin ou de balles d'orge.
- Répandre du purin de fougère (*Dryopteris filix mas*) : un kilo de plante fraîche pour dix litres d'eau.

Le purin de limaces est un répulsif : on ébouillante une centaine de limaces (diverses), on laisse macérer une dizaine de jours, puis on filtre et on dilue dans dix litres d'eau. **Atten-**

tion, ce produit contient des substances toxiques pour l'homme, donc ne pas le répandre sur les végétaux, mais au sol. Pratiquer de manière centrifuge à partir des endroits à protéger pour éloigner progressivement les limaces.

Lutte directe

Le meilleur appât est constitué par un mélange d'un kilo de son de blé humidifié pour 100 grammes de biscuits pour chiens ou chats. Mettre au moins deux tas par m², toujours aux mêmes endroits (les limaces ont de la mémoire).

Dans les cas extrêmes, de la chaux vive à petite dose pour ne pas brûler le sol ou trop le chauler (20 grammes par m² : deux apports à une demi-heure d'intervalle, matin et soir, pour que les limaces soient atteintes directement).

Se méfier des pièges à bière : le parfum de la bière attire de loin beaucoup plus de limaces qu'il n'y en aura de noyées.

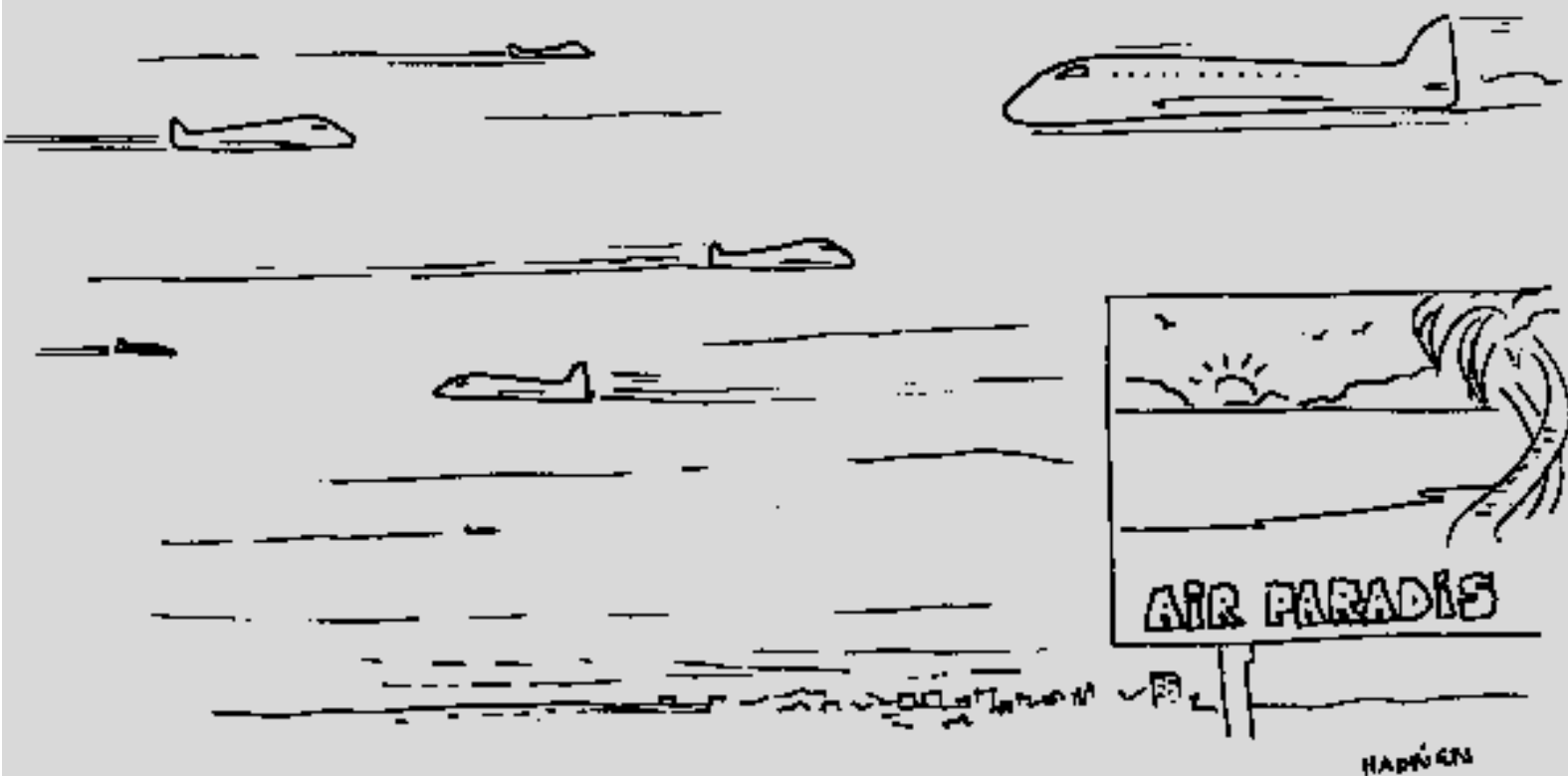
Il existe, en distribution pour l'agriculture biologique, une pulvérisation de vers minuscules (Nématoses) qui recherchent et exterminent les limaces.

N'oubliez pas vos alliés

Insectes (mille-pattes, nécrophores, carabes, larves de certaines mouches, vers luisants, arachnides : faucheux), reptiles (orvets en particulier), oiseaux, hérissons (à condition qu'ils ne soient pas suralimentés... par le jardinier !), musaraignes et volailles. ■

TRANSPORT AÉRIEN

Le point en Aquitaine



- Un essor récent
- Des solutions multiples
- Cas de la plate-forme de Bordeaux-Mérignac
- Notre participation et notre position

Par Pierre DELACROIX,
Président de la Fédération SEPANSO

I - LES DONNÉES GÉNÉRALES

Un essor récent

La deuxième moitié du XXème siècle a vu se développer de façon impressionnante le transport aérien. D'abord pour les passagers, puis, de plus en plus, pour le fret.

Cet essor a plusieurs origines.

D'abord, l'impact de la deuxième guerre mondiale, qui a fait franchir à l'avion deux seuils qui jusqu'alors avaient limité sa croissance - la production industrielle, qui permettait d'abaisser considérablement le prix de machines produites en grand nombre, et la sécurité, issue d'une maîtrise de plus en plus grande de la mécanique aéronautique sous toutes ses formes (moteurs, cellules, etc).

Ensuite, la guerre froide et ses crises chaudes (guerres de Corée ou du Vietnam) qui a poussé les grandes puissances à une formidable course aux armements, dont l'avion constitue un vecteur majeur, et dont les retombées civiles (comme pour le nucléaire !) ont ainsi été largement financées par l'impôt autant que par les constructeurs eux-mêmes. De grands avions civils (et leurs moteurs !) ont ainsi été des descendants presque directs des grands programmes militaires.

Cet essor technologique est couplé jusqu'à 1973 avec un très faible coût de l'énergie, permettant aux compagnies aériennes de maîtriser leurs prix et de développer de façon impressionnante ce mode de transport. D'autant plus que cette époque, économiquement parlant, est celle de la "société de consommation", où une économie dynamique entraîne dans les grands pays industrialisés la croissance du niveau de vie et des loisirs et incite au voyage.

Même les "chocs pétroliers" de 1973 et 79, qui secoueront l'aviation grosse consommatrice d'énergie, ne ralentiront que momentanément ce mouvement général. Le transport aérien, protégé depuis 1944 par un régime fiscal particulier (absence de TVA et détaxe des carburants avion (*) par la Convention de Chicago), puis stimulé par un recours très large à la déréglementation, atteint alors un niveau tel qu'il provoque de vrais embouteillages sur les plates-formes aéronautiques. Ce qui, progrès technique aidant, conduit au gigantisme - pour désengorger des aéroports saturés menaçant ce mode de

transport. Ainsi naîtront les "jumbos", les Boeing 747 ou DC10 ou, en Europe, la gamme des Airbus...

Et l'environnement ?

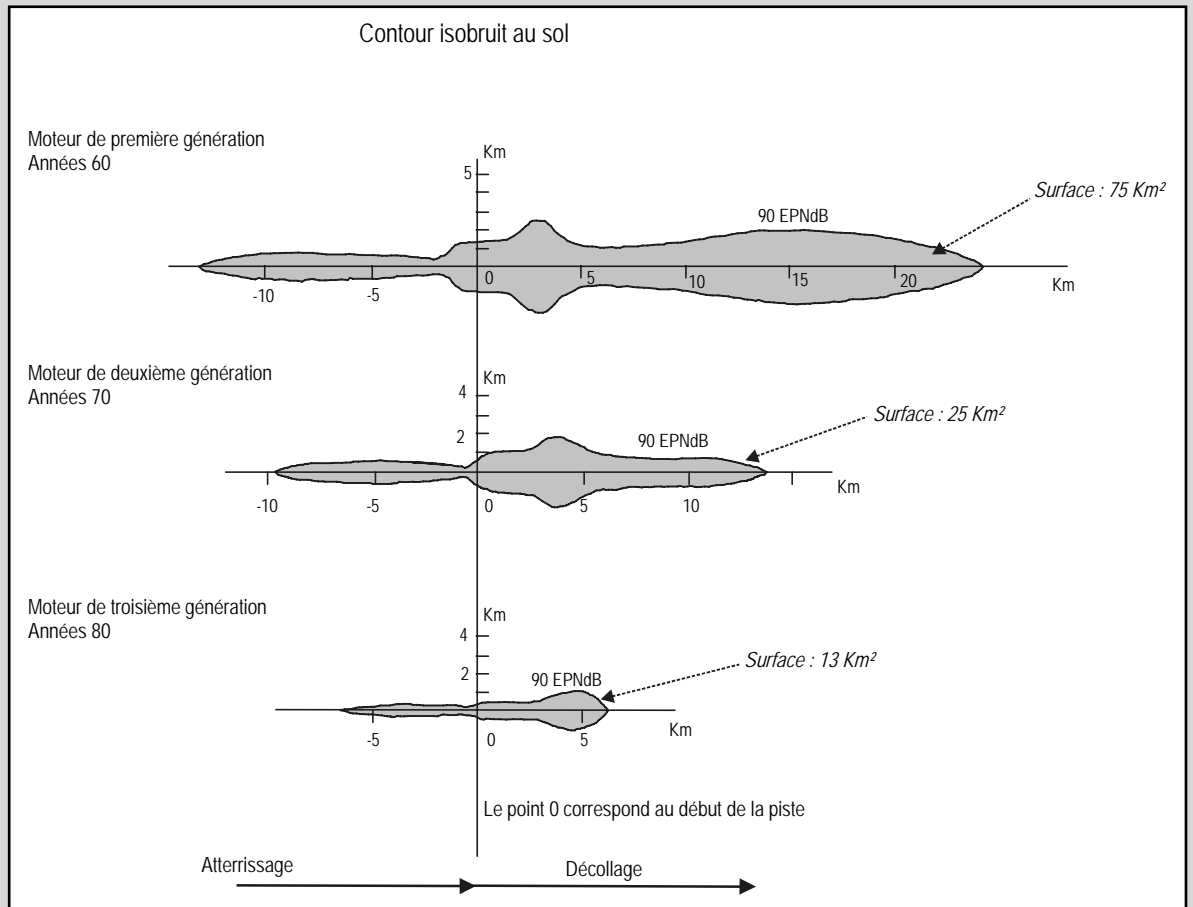
Cet essor du transport aérien ne va pas sans poser des problèmes. Bien sûr, les plates-formes particulières que sont les aéroports présentent des problèmes environnementaux "classiques" : gestion des eaux, de la pollution (air, hydrocarbures, produits spéciaux tels que dégivrants, etc), gestion de la faune enfin - les aéroports sont de vastes espaces... sans chasse, où l'avifaune est proliférante, non sans danger (tous les ans, des accidents sont provoqués par les collisions d'oiseaux avec des avions ou par leur aspiration dans les réacteurs).

Mais le problème principal est celui du bruit. Le passage d'un avion à basse altitude (*fig. 1 : trajectoires*) est générateur de bruits élevés, surtout au décollage alors que les moteurs sont à pleine puissance, mais aussi lors des essais ou points fixes au sol, ainsi qu'à l'atterrissage, où le bruit aérodynamique devient important. Dans le passé, l'habitat qui pouvait être concerné était dispersé et plutôt rare. Mérignac au lendemain de la guerre avait un trafic réduit, plus militaire que civil, et les avions survolaient les petits bourgs de la grande banlieue bordelaise qu'étaient alors Eysines ou Bruges. Mérignac en l'an 2000 reçoit un flux essentiellement civil, quasi continu à certaines heures, d'avions beaucoup plus puissants, générant une fréquence et une intensité de bruits qui ont suscité peu à peu la protestation des populations concernées. Car dans le même temps, le tissu urbain s'est densifié. La surface urbanisée, dans le cas de Bordeaux, a cru cinq fois plus vite en cinquante ans que dans les dix siècles précédents... Alors c'est vrai : une lourde responsabilité dans cette si-



(*) La perte fiscale annuelle pour l'Union Européenne, estimée par les associations, était de 45 milliards d'euros en 1999 (chèque symbolique remis aux ministres européens des transports à Luxembourg, en signe d'évidente concurrence déloyale vis-à-vis des autres modes de transport - "Echo Bruit" - septembre 1999) !

FIG. 2 - EVOLUTION DES MOTEURS ET RÉDUCTION DES ZONES BRUYANTES



L'acceptation du bruit est aussi fonction de l'heure. L'homme semble pouvoir s'accoutumer de jour au passage récurrent des avions, mais son organisme réagit malgré lui et développe des pathologies spécifiques. Et le bruit devient carrément insupportable en période nocturne où l'on a besoin d'un véritable repos. Or l'augmentation du trafic a entraîné peu à peu la saturation des grands aéroports en période diurne. Certains transports sont aussi par nature repoussés en

dehors des périodes d'activité habituelles (courrier). Le tout a conduit les transporteurs aériens à créer un transport *de nuit*, qui s'avère évidemment insupportable pour les riverains d'aéroports. Ce type de nuisance a souvent joué le rôle de détonateur dans l'expression du mécontentement des riverains, et induit des actions militantes citoyennes contre le trafic nocturne.

Enfin le bruit est fonction du *nombre de mouvements* d'avions. C'est pourquoi, dans les discussions que nous avons à ce sujet, **le nombre de mouvements fait part égale avec le nombre de passagers** : argument d'écologiste en faveur des gros porteurs, récents pour la plupart et donc moins bruyants, et surtout *moins nombreux à nombre de passagers égal* ! Mais pour les compagnies, il s'agit en priorité d'un savant dosage entre des fréquences élevées (pour la clientèle) et un bon coefficient de remplissage (pour l'équilibre financier).

L'ensemble de ces problèmes a conduit, non sans mal, les autorités aéronautiques à mettre en place des règles qui ont dû être négociées entre les différentes parties prenantes dans ce domaine : navigants ; commerces, entreprises et industriels des zones d'activité liées aux aéroports et chambres consulaires ; élus locaux ; associations riveraines ; pouvoirs publics. Il a fallu beaucoup d'efforts et du temps pour

arriver à mettre tout ce monde autour de la table. Si la gestion de l'espace aérien a été très tôt et très fermement assurée par l'Etat - à travers la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) - pour des raisons évidentes de sécurité et de souveraineté, la gestion des aéroports a été plus variée. Quant aux associations riveraines, elles sont nées plus tardivement, à mesure que croissait la gêne. La plus puissante, l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA) n'est née qu'en 1980, créée par des riverains d'Orly, et comprend aujourd'hui 70 associations, essentiellement près des grands aéroports civils ou militaires.

Aujourd'hui, l'arsenal des mesures contre les nuisances aéroportuaires est certes fourni, surtout depuis 1997. Il existe une Commission Nationale de Prévention des Nuisances (CNPN) chargée d'appliquer les sanctions prévues en 1998, et une Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA). La loi de 1999 instaure également des Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE). Des chartes (de qualité) de l'environnement, des codes de bonne conduite sont élaborés sur les grands aéroports. Tout cela est en cours. Et n'a été obtenu que par la "garde citoyenne indépendante", pour reprendre les termes du président de l'UFCNA. Et il reste que les textes sont bien, mais que leur application *effective* est tout. Et que, dans ce domaine, beaucoup reste à faire.

Le transport aérien, composante de l'aménagement du territoire

Aujourd'hui, du fait de l'essor de l'Union européenne et de la mondialisation, les choses évoluent vite. D'abord, la croissance des trafics a été impressionnante. Nous en avons vu les principales raisons.

Sur le terrain, cette croissance a conduit les compagnies aériennes à rationaliser leurs vols en les concentrant sur des plates-formes principales - les "hubs" - à partir desquelles elles redistribuent (ou collectent) leurs passagers. Le trafic aérien prend alors l'allure de grands axes très lourdement chargés (nombre de vols) à partir desquels éclatent de multiples étoiles de dessertes vers les aéroports secondaires. En Europe, Francfort, Paris ou Londres sont de grands "hubs", des aéroports à 40, 60 ou 90 millions de voyageurs... Bordeaux apparaît alors bien modeste, avec ses 3 millions. Il reste que, lorsqu'elles organisent leurs dessertes provinciales, les compagnies s'efforcent de construire un système le plus satisfaisant possible pour le client, mais aussi le plus rentable pour elles. C'est en fonction de ce jeu de rôle, très dépendant de la vigueur économique de la région, et de la position éventuelle de relais ("mini-hub", dit le Directeur régional d'Air France) vers des destinations ultérieures (par exemple l'Afrique ou la péninsule ibérique pour Bordeaux), que sont établis le rythme et le type de dessertes. En fonction de la concurrence aussi, qui devient la règle en la matière - voir la faillite d'Air Littoral / AOM. Et dans la concurrence, il y a aussi les autres modes, essentiellement le rail. Un quotidien titrait récemment : *"Le vrai concurrent de l'avion : le TGV"* (Le Monde du 2 avril 2001)...

Il apparaît donc que dans certains cas, il devrait y avoir arbitrage. C'est le cas des moyennes distances (quelques centaines de kilomètres), sur lesquelles en effet le TGV concurrence brillamment l'avion. Simplement, dans le passé en France, l'Etat jouait les arbitres. Dans le monde de la libéralisation économique, c'est le "marché" - avec toutes ses ruses et ses ambiguïtés - qui en décide. Du coup, le développement des aéroports n'obéit plus aux seules nécessités régionales ou locales, ou aux besoins exprimés par une population, mais à un compromis complexe entre ces logiques-là et l'équilibre financier des compagnies internationales de transports, aux paramètres multiples. Dans ce contexte-là, l'aménagement du territoire cher aux années soixante a pris un grand coup de vieux. On a changé les règles du jeu.

Il reste pourtant que c'est dans le cadre local, mais en prenant en compte toutes ces données, qu'il faudra agir si l'aéroport, par son enclavement urbain, pose trop de problèmes. Déplacer l'aéroport est la solution à laquelle aspirent souvent ses riverains. Bordeaux n'échappe pas à ce questionnement.

II - LE CAS AQUITAIN ET LA PLATE-FORME DE BORDEAUX-MÉRIGNAC

La bipolarisation du grand Sud-Ouest existe aussi en matière aéronautique : Toulouse et Bordeaux. Toulouse est une plate-forme aéroportuaire importante (5 millions de passagers), renforcée par un pôle industriel aérospatial majeur : berceau d'un des pôles de l'ancienne Aérospatiale, lieu de naissance du Concorde puis d'Airbus, aujourd'hui désigné comme point clé de son futur géant (A380). Bordeaux, avec 3 millions de passagers et 35.000 tonnes de fret aérien en 2000, mais aussi avec ses industries aérospatiales (SEP, Dassault, Sogerma, etc) constitue l'autre pôle. En dehors de Bordeaux-Mérignac, seuls les aéroports de Biarritz-Anglet surtout (0,8 millions de passagers) et de Pau (0,61 millions de passagers) sont de quelque poids. Les autres sont des plates-formes militaires ou civiles de second ordre.

La participation de la SEPANSO

La SEPANSO a été sollicitée depuis décembre 1999 pour participer aux groupes de travail préparant une Charte d'environnement pour l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et regroupant divers utilisateurs de l'aéroport : industriels (Dassault, Sogerma), représentants des communes voisines, services de l'Etat, ainsi que les deux associations "généralistes" non riveraines. Les sujets traités : problèmes de bruit, de pollution - air (lire encart page suivante), eau, déchets (ces deux derniers en sous-groupes), faune et flore, communication. Les riverains n'ayant pas de possibilités de participer à ce travail, des réunions publiques d'information ont lieu dans les mairies de certaines communes.

Enfin, la Préfecture met en place la Commission Consultative de l'Environnement prévue par la loi, qui doit valider la Charte de l'environnement évoquée ci-dessus, et dans laquelle siégera notre association. Jusque là, rien que d'assez banal dans le contexte décrit plus haut.

Croître ou délocaliser ?

Le plus aigu des problèmes posés à moyen terme est celui d'une extension de l'aéroport.

La situation existante a retenu l'attention de quelques associations de quartiers préoccupées par le développement de l'aéroport voire, pour l'une d'entre elles, contestant sa localisation. Cette attitude est une variante du syndrome "NIMBY", aucune ne remettant en cause le transport aérien ou réfléchissant en terme d'aménagement du territoire et d'intermodalité.

La SEPANSO, qui a toujours cherché à déterminer ses positions à partir d'une approche globale, se devait de raisonner autrement. Pour autant il n'était pas exclu que, partant d'approches différentes, ses conclusions ne puissent parfois converger avec celles d'associations riveraines. S'agissant de Bordeaux-Mérignac, certains vont en effet jusqu'à demander :

- l'arrêt de l'extension et des investissements,
- la mise à l'étude d'une **délocalisation** de l'aéroport.

Faut-il suivre ces demandes ?

AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC : LA POLLUTION DE L'AIR

Pour l'instant, la seule campagne de mesures réalisée est celle de AIRAQ du 24 novembre au 12 décembre 2000, disposant de peu d'informations sur les campagnes de mesure de qualité de l'air sur les aéroports français. Le choix du site s'est avéré relativement complexe. Les polluants mesurés sont le monoxyde de carbone (CO) et les oxydes d'azote (NO et NO₂).

Les valeurs du CO ont été comparées à celles d'une station fixe AIRAQ de proximité automobile à Mérignac. Contrairement aux pics de pollution de cette dernière, les valeurs les plus élevées de l'aéroport se situent en fin de soirée. On constate des valeurs relativement faibles de CO : maximum 2,204 mg/m³ (valeur guide horaire de l'OMS : 30 mg/m³).

Les valeurs du NO₂ et NO ont été comparées à celles des stations fixes AIRAQ de proximité automobile (Mérignac) et de fond (Talence). A l'exception de deux pics, les valeurs du NO₂ de l'aéroport sont plus faibles que celles des deux autres stations. L'arrêté préfectoral du 6 novembre 2000 concernant l'agglomération de Bordeaux reprend la valeur horaire de 200 µg/m³ pour le NO₂ comme seuil d'information et de recommandation à la population... A l'aéroport, le maximum horaire a été de 150 µg/m³.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de normes concernant le monoxyde d'azote. On observe que les évolutions horaires en NO sur le site de l'aéroport sont relativement similaires à celles du CO. Les pics de pollution se retrouvent le soir vers 19 heures TU. Le maximum horaire a été relevé le 27 novembre 2000 avec une concentration de 183,8 µg/m³.

Il a été décidé avec l'aéroport de Bordeaux et le STNA (Service Technique de la Navigation Aérienne) d'effectuer une cartographie des concentrations de NO₂ au niveau de l'aéroport et de ses environs proches. Pour cela, deux campagnes de mesure seront mises en place grâce aux tubes à diffusion passive (15 mai et 15 juin).

NB : Ces valeurs sont à prendre avec précaution, compte tenu de la situation ventée de l'aéroport et du manque d'expérience (lieu et hauteur des contrôles par exemple).

D'après Rapport AIRAQ MM 003 (Campagne de mesures Aéroport de Bordeaux-Mérignac du 24 novembre au 12 décembre 2000)

La position de la SEPANSO

Nous contestons la politique de fuite en avant qui a consisté jusqu'à présent (et certains continuent !) à considérer comme normale une croissance **illimitée** de l'activité d'un aéroport qui est peu à peu devenu intra-urbain. Il est tout à fait regrettable d'avoir laissé se développer une telle situation. Il n'est certes pas inutile de rendre à leurs auteurs leurs responsabilités sur ce sujet. Mais il faut agir.

C'est pourquoi, dans la situation actuelle, la SEPANSO appuie d'abord toutes les demandes concernant la mise en œuvre de mesures contre les nuisances - le bruit en particulier. Il existe d'ores et déjà un consensus sur le **refus des vols de nuit**, sur la mise en application des **procédures réduisant le bruit** au minimum possible, ainsi que sur les **aides réglementaires aux protections phoniques**.

Mais au-delà, nous considérons comme peu réaliste le principe d'un "arrêt **immédiat** des investissements" demandé par certains, parce qu'on ne stoppe pas aussi facilement un processus économique en plein fonctionnement, mais surtout à cause des bouleversements économiques et sociaux brutaux qu'occasionnerait une telle mesure.

Par contre, elle estime indispensable que soient étudiés **dès à présent** l'évolution à venir de l'aéroport et les choix à faire en matière d'**extension**. Et en particulier elle juge impératif, à l'imitation de ce qui a été fait dans le cas de quelques grands aéroports européens (à Amsterdam par exemple), **que soit fixé immédiatement un niveau maximal de développement au-delà duquel l'aéroport ne pourrait pas connaître de nouvelle extension sur place**.

A cet égard, il faut se souvenir que le volume de passagers transitant par Bordeaux-Mérignac provient aujourd'hui pour plus de la moitié (52 %) de Paris. Or, la ligne TGV actuellement en développement devrait mettre vers 2010 la capitale à environ 2 heures de Bordeaux, accélérant ainsi une concurrence très forte à l'avion, qui ne manquera pas de freiner le développement de la plateforme aéronautique. Pourtant, pour absorber la croissance estimée de l'aéroport, ses promoteurs réclament aujourd'hui la mise en chantier d'une deuxième piste, indis-

Les députés examinent une proposition de loi destinée à réduire les nuisances sonores des vols de nuit

L'ASSEMBLÉE nationale veut réduire les nuisances sonores produites par les avions volant de nuit. Les députés débattaient, mardi 24 avril en fin de matinée, d'une proposition de loi présentée par Yves Cochet (Verts), au titre des « niches parlementaires », allant dans ce sens. Il était prévu que les discussions se poursuivent, jeudi 26 avril, afin que le texte puisse être adopté en première lecture par le Palais-Bourbon dès cette semaine. Alpena, l'association des riverains de l'aéroport de Roissy, avait appelé à manifester, mardi à midi, devant les grilles de l'Assemblée contre le projet de M. Cochet, jugé insuffisant pour lutter contre les nuisances.

Le député Vert du Val-d'Oise préconisait au départ la fermeture de toutes les plates-formes françaises de 23 heures à 6 heures pour améliorer le confort des riverains, gravement atteint par l'accroissement du trafic aérien, notamment à Roissy (augmentation d'un tiers des vols de nuit entre 1997 et 2000). Conscient que cette proposition était peu réaliste en regard des contraintes des dessertes aériennes et des intérêts des compagnies, M. Cochet a déposé un amendement qui convient mieux à la majorité de ses alliés du Parti socialiste et au gouvernement. Le nouveau dispositif prévoit de limi-

ter l'interdiction des décollages et des atterrissages la nuit aux seuls avions émettant plus de 85 décibels au début de la zone d'« habitabilité » (zone C du Plan d'exposition au bruit). Ce qui correspond à la recommandation transmise il y a quelques jours par l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (Acnusa), créée en juillet 1999. M. Cochet demandait, néanmoins, que ce seuil soit ramené à 80 décibels à compter du 1^{er} mai 2002. Mais, finalement, il y a aussi renoncé après une nouvelle consultation avec les milieux gouvernementaux.

« DE PLUS EN PLUS INSUPPORTABLE »

Favorable à la fermeture des aéroports la nuit, à l'instar d'Orly, Jean-Pierre Blazy, député (PS) du Val-d'Oise et maire de Gonesse, la commune où s'est écrasé le Concorde le 25 juillet 2000, considérait, avant le débat au Palais-Bourbon, que le nouveau texte était trop laxiste. Le président de l'association Ville et Aéroport reprochait à M. Cochet de trop coller à la position de l'Acnusa. Pour M. Blazy, le respect du seuil de 80 décibels est impératif pour lutter contre « une situation de plus en plus insupportable pour les populations survolées ».

L'écart entre 80 et 85 décibels est loin d'être négligeable. Le pre-

mier seuil correspond à un niveau sonore de 50 décibels, fenêtre fermée dans un logement non insonorisé. Ce qui permet de garantir la qualité du sommeil des riverains, surtout des enfants. Ces derniers seraient particulièrement affectés dans leurs études d'après le Collectif santé des nuisances aériennes, dirigé par le docteur Jean-Pierre Enjalbert, maire de Saint-Prix (Val-d'Oise).

Selon les experts, ce critère aurait pour effet d'interdire de vol 70 appareils à Roissy (sur un total de 150) et 20 à Lyon-Saint-Exupéry. Le second génère un bruit à l'intérieur des habitations supérieur à 50 décibels et n'éliminerait que 20 avions trop bruyants (Boeing 747 et 737, DC-10) à Charles-de-Gaulle et moins de 10 sur la plate-forme de Rhône-Alpes.

En supposant que la proposition de loi soit adoptée cette semaine, elle doit être ensuite examinée par le Sénat – qui est en mesure de retarder l'opération – avant de revenir à l'Assemblée pour l'adoption définitive. C'est pour cette raison que M. Blazy devait demander à Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, de s'engager à « favoriser son adoption rapide et, donc, son inscription à l'ordre du jour du Sénat ».

Marcel Scotto

sur ces rames, Air France réserve une ou deux voitures de première classe : « En aucun cas leur voyage... ne se terminera à Roissy, la compagnie aérienne leur vendant une destination finale, en général beaucoup plus lointaine, principalement en Amérique ou en Asie. Le TGV intervient donc pour un parcours préalable pour les uns, terminal pour les autres... » (*La Vie du Rail* - 14 mars 2001).

Ce chiffre de **4,5 millions de passagers** représente une fois et demi la situation actuelle. Même avec les améliorations apportées pour contenir les nuisances, un tel niveau mettrait les riverains dans des conditions à la limite du supportable, et aller au-delà serait inacceptable en zone urbanisée. C'est pourquoi un plafonnement à **4 millions de passagers nous paraît**

correspondre à un grand maximum admissible

répondant à la fois au critère de « limite » évoqué plus haut et à la possibilité acceptable d'amortissement des investissements existants. De plus, pour la SEPANSO, **l'analyse doit porter dans le même temps sur le nombre de mouvements d'avions, critère essentiel de la gêne.** Il y a des probabilités pour que l'évolution économique (en particulier la hausse des carburants et des taxes, inévitables à long terme) converge avec la montée en puissance du TGV Aquitaine pour freiner la croissance de Bordeaux-Mérignac avant ce chiffre. De plus, les perspectives de plate-forme internationale et le parc à thème envisagé à proximité de l'aéroport ne paraissent pas assurés de leur avenir. Dans le cas contraire, il faudrait alors penser à une autre solution.

C'est vouloir éviter un débat indispensable, et mettre population et pouvoirs publics devant le fait accompli avant que le plein « effet TGV » ne se fasse sentir.

Mais nous ne considérons pas toutefois qu'il faille prioritairement penser à un deuxième aéroport à Bordeaux. Il faut d'abord **travailler sur l'existant régional** et voir s'il n'est pas envisageable d'utiliser plus rationnellement les aérodromes secondaires de la région. Nous demandons à ce que cette réflexion soit menée **dès à présent** en terme **d'a-**

ménagement du territoire, et non en accentuant la domination de la seule métropole bordelaise. Car jusqu'à présent, il est avéré que c'est moins au développement des villes moyennes qu'au renforcement des grandes métropoles régionales qu'a servi l'essor de l'avion.

Certes, l'espace landais proche à l'Ouest de Bordeaux, peu fertile (à la différence des riches terres saccagées du Bassin Parisien !) et à faible densité humaine, peut apparaître à certains comme un argument en faveur d'un doublement aéroportuaire de la métropole. Il n'en est pas moins évident que la naissance d'une nouvelle plate-forme aérienne dans ce secteur géographique entraînerait inmanquablement une reprise de l'extension urbaine, en contradiction avec les orientations d'aménagement du territoire prônées par ailleurs (maîtrise de l'étalement urbain, organisation de réseaux de transports en commun vigoureux et efficaces, etc).

C'est pourtant le souhait ouvertement affiché dans certains documents para-officiels ("L'économie en Gironde", 1er trimestre 2001, p. 13), où l'on évoque un futur deuxième aéroport adossé à la future super-rocade, via le futur pont

aval de l'estuaire... Cette contradiction est aussi perceptible sur le SDAU de la région bordelaise, dans lequel coexistent des principes généraux écologiquement acceptables, et certaines traductions programmées en contradiction avec ces mêmes principes - telle justement la programmation d'une deuxième piste à Mérignac !

Comme par le passé sur d'autres problèmes (le Port de Bordeaux par exemple), l'Aquitaine paraît aujourd'hui aux yeux de certains en retard par rapport aux centres hyperactifs du "grand axe" européen, et ils n'ont de cesse de tout faire pour recoller à ce "peloton" de tête. Sur le sujet qui nous préoccupe, il serait plus utile de profiter des leçons amères des autres grands ensembles aéroportuaires et de la marge de manœuvre dont nous disposons encore pour nous efforcer, en raisonnant et en investissant **autrement** - pour une fois ! - de ne pas commettre les mêmes erreurs que les autres en y ajoutant le retard, mais au contraire d'innover en donnant sa juste place, et pas plus, à chaque mode de transport. Ce serait se mettre concrètement, et pas seulement dans le discours, en position d'**intermodalité** et de "**développement durable**". ■

POUR MIEUX COMPRENDRE

◆ Des mots pour en parler

- **NIMBY** : Not In My Backyard (pas dans mon jardin - sous-entendu, c'est acceptable mais... chez les autres !)
- **SDAU** : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

◆ A lire

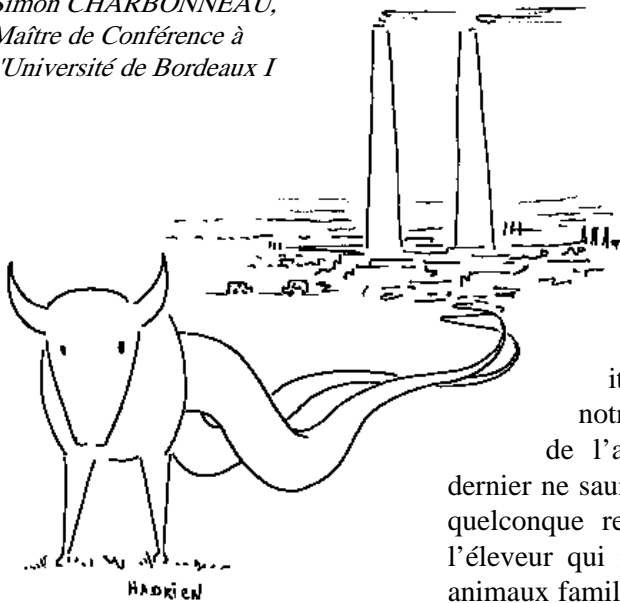
- **Le transport aérien** - Pierre Merlin - La Documentation Française - Paris - 2000
- **Aviation civile et respect de l'environnement** - Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) - 2000
- **Réconcilier développement aéroportuaire et qualité de l'environnement** - J.P. Blazy
Rapport Assemblée Nationale n° 1671 - Juin 1999
- **Les transports aériens et l'environnement** - Commission des Communautés Européennes
COM 1999/640 final - 1er décembre 1999
- **Campagne européenne pour le vrai prix du transport par avion** - Amis de la Terre Europe - 1998
(en France : Amis de la Terre Midi-Pyrénées - 10 rue d'Auriol - 31400 Toulouse)
- **Contribution à la révision du SDAU de l'agglomération bordelaise** - CCI Bordeaux - Juin 1998
- **SDAU 2000 de l'agglomération bordelaise** - Texte et cartes (2 volumes)
- **Plaidoyer pour une réglementation des vols de nuit à Strasbourg-Entzheim**
UFNASE (Union pour la Fermeture Nocturne de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim) - BP 13 - 67113 Blaesheim
- **L'économie en Gironde** - EDL n° 16 - Mérignac - 1er trimestre 2001

✓ Tous ces documents sont consultables au siège de la SEPANSO, 1 rue de Tauzia à Bordeaux, sur préavis.

◆ Et pour les internautes, des sites à consulter

- Le site de l'UFCNA (Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs) :
<http://www.ufcna.com/Bdsommaire.htm>
- Le site de l'Assemblée Nationale (rapport Blazy) : <http://www.assemblee-nationale.fr>
- Toutes les statistiques sur les aéroports et transports aériens : <http://www.dgac.fr/html/prospace/stats/commerc.htm>

Simon CHARBONNEAU,
Maître de Conférence à
l'Université de Bordeaux I



Le productivisme agricole

Ou le triomphe de l'animal machine

Le spectacle affligeant des bûchers d'incinération d'animaux atteints par la fièvre aphteuse devrait tous nous faire réfléchir quant à notre conception économique de l'élevage existant dans nos campagnes depuis quarante ans et à la nature de nos rapports avec tous nos animaux domestiques destinés à nous nourrir. Ces animaux sacrifiés et incinérés comme de vulgaires déchets en disent long sur l'état de notre civilisation technicienne !

En des temps déjà lointains, les paysans entretenaient généralement des rapports souvent personnels avec les bêtes dont ils avaient la charge malgré le rôle utilitaire qui leur était dévolu. La tendresse y côtoyait paradoxalement la cruauté la plus insupportable. Les bêtes, exposées aux coups comme aux caresses, étaient destinées à nourrir les hommes et à alléger leur peine, mais vivaient en liberté parmi les champs et les bois d'une manière encore très proche de la nature.

Puis vint Descartes, le père du rationalisme, qui inventa l'animal machine, un concept que la science et la technique se sont par la suite efforcées de mettre en pratique avec les élevages industriels. De Descartes à

l'holocauste des animaux de ferme, on a affaire à tout un itinéraire qui a mené à notre conception moderne de l'animal productif. Ce dernier ne saurait faire l'objet d'une quelconque relation affective avec l'éleveur qui réserve celle-ci à ses animaux familiers. L'animal productif n'est alors conçu que comme du matériel dont il s'agit de tirer le maximum de profit en le nourrissant artificiellement et en lui injectant parfois des produits destinés à accélérer sa croissance. On a donc affaire à une machine vivante qui doit être exploitée suivant les normes de la production industrielle et conçue pour la performance technico-économique.

À l'origine de cette conception, il y a d'abord la recherche agronomique de ces quarante dernières années qui s'est acharnée à "améliorer les races" en les sélectionnant et en éliminant les moins productives. C'est ainsi qu'ont été mises au point les techniques modernes de production animale qui aujourd'hui dominent la grande majorité de l'élevage européen. La recherche était donc politiquement orientée sans le dire et les chercheurs de l'INRA étaient alors persuadés d'œuvrer pour le bien de l'humanité ! Puis, il y eut dans les écoles d'agriculture tous les enseignements de zootechnique qui, par définition, considèrent que Descartes avait raison. Des générations d'agriculteurs ont été formés (ou plutôt déformés !) à cette conception des choses qui a débouché sur la situation actuelle où la surproduction animale se conjugue avec la souffrance

des bêtes élevées en batterie, le risque d'épizootie et la pollution des eaux, sans compter la dégradation de la qualité de la viande.

Un bilan accablant ! Et comme il s'agit de reproduire les pires défauts du modèle industriel, l'excédent d'animaux pousse à une stratégie exportatrice qui, avec la concentration des abattoirs, explique que des tonnes de bêtes vivantes ou mortes sont trimballées aujourd'hui à travers le monde, véhiculant inévitablement des risques sanitaires pour le monde animal comme celui des hommes. C'est ainsi que nous importons des moutons de Nouvelle-Zélande ou du bœuf d'Argentine au détriment de nos productions locales, en attendant peut-être un jour d'importer à bas prix du cochon chinois au grand dam des éleveurs bretons, une fois de plus transformés en arroseurs arrosés !

Après trente ans d'aveuglement collectif, l'agriculture européenne, soudain consciente de l'impasse où elle se trouve, tente de sortir du cercle vicieux de la *création destructrice* chère à Schumpeter. Il est aujourd'hui question de réorienter la PAC dans des voies moins productivistes afin que les éleveurs considèrent à nouveau leurs bêtes comme des êtres vivants dignes d'affection, quoique destinées à être sacrifiées, et travaillant à produire des nourritures savoureuses tout en entretenant les paysages ruraux. Ce souhaitable retour à la sagesse ne sera cependant pas facile, compte tenu des intérêts agro-industriels en place depuis trente ans et de cette véritable plaie qu'est le commerce international alimentaire. ■

Par Sévane MASLAK,
SEPANSO Gironde

SITES INTERNET

- Site du Bureau des Ressources Génétiques : www.brg.prd.fr
- Site sur les races domestiques françaises : www.inapg.inra.fr/dsa/especes/especes.htm
- Site dédié à la vache : www.lavache.com

En effet, un rapport de la FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture) sur la diversité des animaux d'élevage indique que plus de 2.000 races domestiques pourraient disparaître dans les vingt années à venir, c'est-à-dire un tiers des mammifères et oiseaux d'élevage actuellement recensés dans le monde. En collaboration avec le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), une "liste de veille mondiale pour la diversité des animaux domestiques" est éditée depuis 1995. Ses chiffres sont préoccupants et montrent que la disparition des races domestiques locales semble s'accélérer depuis 1995.

Il existe pourtant des milliers de races différentes d'animaux d'élevage adaptées à une très grande variété de milieux naturels. La cause principale de la disparition des races locales est l'intensification et la modernisation de l'agriculture qui ont entraîné au cours des dernières décennies une homogénéisation des productions, d'où une diminution des races animales exploitées (un millier ont été perdues au cours du siècle). Les éleveurs ont recherché un plus grand rendement (rapidité de croissance, quantité de lait, nombre d'œufs pondus...) en espérant un bénéfice plus grand. De ce fait, un grand nombre de races, jugées économiquement peu rentables, n'intéressent pas les éleveurs et seules quelques races spécialisées (bouchères ou laitières) représentent la majorité du cheptel domestique. Ainsi,

Races domestiques locales

Après les espèces sauvages, c'est au tour des races domestiques d'avoir leur "liste rouge".

85 % des 20 millions de vaches en France sont représentés par cinq races : la Prim'Holstein, la Montbéliarde, la Charolaise, la Limousine et la Normande. Pourtant, les races locales sont particulièrement bien adaptées à leur environnement (climat, maladies, parasites). De plus, elles ont souvent des qualités de polyvalence et de rusticité et constituent une ressource génétique importante pour l'avenir. Ces races font aussi partie du patrimoine d'une région et peuvent jouer un rôle dans le maintien des identités régionales et le développement local.

En France, nombre de races domestiques sont menacées de disparition (18 races bovines sur 52, 8 races porcines sur 39, 23 races ovines sur 60). En Aquitaine par exemple, les vaches bordelaises, betizu, marines, mais aussi l'âne des Pyrénées, le poney landais et la poule gasconne sont menacés. Il en est de même pour le porc périgourdin, dit "cul-noir", qui était utilisé pour la recherche des truffes, et la poule de Barbezieux réputée pour la production de chapons. La gestion et la conservation de ces races fait intervenir aux côtés des éleveurs des instituts techniques (Institut technique de l'élevage bovin, Institut technique du porc, par exemple), des conservatoires régionaux tel le Conservatoire des races d'Aquitaine, des Parcs naturels régionaux et des Réserves naturelles. Ces structures mettent en place des programmes de conservation pour les races à effectifs très ré-

duits et participent activement à la conception et la mise en place de projets de valorisation des races locales (productions artisanales, gestion des milieux naturels par pâturage, tourisme vert...). Elles recherchent aussi sur le terrain des sujets de races en voie de disparition. C'est ainsi que l'on a retrouvé en 1990 quelques vaches de race Bordelaise, que l'on croyait disparue depuis les années soixante. Cette race laitière fournissait la région en lait et beurre et formait une "ceinture de lait" autour de Bordeaux. Ces programmes peuvent recevoir des aides du Ministère de l'agriculture, des départements et des régions concernées par l'avenir de la race. Une cryobanque nationale pour la conservation de semences et d'embryons des races domestiques est en cours d'élaboration.

La tendance actuelle de recherche de produits traditionnels, le développement du tourisme vert et le désir d'entretenir l'espace rural sont des voies qui peuvent concourir au maintien de la diversité des races domestiques utilisées. ■

La "Marine"

Elle s'appelle Rouille et c'est l'une des dernières descendantes des vaches de race "Marine" qui évoluaient autrefois à l'état sauvage sur la côte Aquitaine. Elle vit, avec 13 de ses congénères sur la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.



Photo : RN Cousseau

Par Philippe DESBROSSES,
Agriculteur, docteur en environnement,
directeur du Centre pilote européen de
la ferme de Sainte-Marthe (41)
Paru dans *Le Monde* du 13 mars 2001

L'agriculture biologique

Une opportunité à ne pas rater

Le Salon de l'agriculture vient de fermer ses portes sur une inflation d'articles concernant l'agriculture biologique. Cette méthode, pratiquée en Europe par 100.000 opérateurs sur 4 millions d'hectares, occupe le devant de la scène de manière presque insolente, alors que s'effondre le "Titanic agricole" de quarante années de productivisme.

Ce phénomène suscite des réactions contradictoires et passionnelles de la part des lobbies agro-industriels qui se sont exprimés abondamment sur les forces et les faiblesses de l'agriculture biologique.

Ainsi, les produits bio ne seraient pas meilleurs, et, selon quelques mandarins de l'Académie de médecine, ils seraient même plus dangereux, en raison de la présence "supposée" de mycotoxines. Cet argument, largement repris, se fonde sur un raisonnement très simpliste : étant donné que l'agriculture biologique n'utilise pas de fongicides, elle est obligatoirement infestée des redoutables aflatoxines, patuline, etc. Les études scientifiques réalisées à ce jour montrent que, au contraire, il y a moins de mycotoxines dans les produits bio, pour de simples raisons d'équilibres microbiens.

Il est étonnant de voir comment des personnalités scientifiques peuvent énoncer de telles contre-vérités alors que les intoxications alimentaires graves de ces dernières années (listériose, salmonellose) n'ont eu lieu que dans des productions industrielles.

L'agriculture est une activité de base qui doit répondre au plus fondamental de tous les besoins : la sécurité alimentaire des populations. Parallèlement, elle a pour vocation d'assurer la préservation des ressources et des paysages dans des campagnes vivantes.

Elle a pour autre fonction essentielle de maintenir l'équilibre des écosystèmes et la pérennité des espèces. Sauvegarder la biodiversité est l'une de ses missions pour arrêter l'hémorragie des cent espèces qui disparaissent chaque jour. Nous avons perdu en un siècle 75 % des variétés comestibles, selon l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations-Unies (FAO). Sous la pression de la déforestation et de l'agriculture déraisonnée, un hectare passe au désert toutes les quatre secondes, alors que nous

avons trois bouches de plus à nourrir chaque seconde...

La capacité des végétaux à transformer et à métaboliser l'énergie solaire donne à l'agriculture un rôle fondamental de productrice d'énergie renouvelable. Paradoxalement, elle est devenue, en cinquante ans, la principale consommatrice d'énergie fossile. Elle devra dorénavant avoir recours à des technologies non polluantes, plus économes et autonomes, en rétablissant les cycles écologiques d'épuration et de restitution des déchets de la chaîne trophique (le fumier, l'or noir des étables), que seule peut valoriser une agriculture plus "organique et fermentaire" que "minérale et chimique".

Le principal enjeu du XXI^{ème} siècle est de nourrir sainement et économiquement une population mondiale en croissance exponentielle, alors que les ressources en terre et en eau s'amenuisent, ainsi que les paysans, autre espèce en voie de disparition. Une exploitation disparaît toutes les vingt minutes en France, ce qui représente près de 100.000 emplois, directs et indirects, chaque année. Cette hémorragie silencieuse dure depuis quarante ans sans faire les gros titres de la presse. Pauvreté et dégradation de l'environnement vont de pair avec ce phénomène d'abandon des terroirs. En anéantissant les économies rurales, le modèle productiviste condamne toutes perspectives de rétablissement de l'emploi et d'intégration sociale dans des zones devenues durablement désertiques. Pourtant, 17 millions de personnes vivent encore de l'agriculture en Europe, sans compter les activités qui s'y rattachent. Il faut inverser la tendance et donner priorité aux petites entreprises dynamiques et créatives pour la diversification, l'innovation, la qualité.

Le paysage rural est une part inaliénable de la vie culturelle et le fondement même de bonnes conditions de vie dans les régions. Sa diversité est immense et les conditions requises pour le préserver sont très variables. Les réformes à venir devront tenir compte de ces impératifs culturels et ouvrir la voie à une agriculture écologiquement durable et socialement responsable.

L'agriculture biologique, plébiscitée aujourd'hui par 40 % des consommateurs, répond parfaitement à l'ensemble de ces impératifs. Pourtant, la France, qui en fut leader

dans les années 1980, est aujourd'hui à la traîne des autres pays européens. Elle importe entre 60 % et 70 % de ses besoins en produits bio. Cette situation est paradoxale dans un pays réputé pour sa vocation agricole et ses terroirs.

La France reste éloignée depuis dix ans d'une opportunité exceptionnelle de la demande mondiale qui lui permettrait de hausser son image et de bénéficier d'un marché à haute valeur ajoutée. Elle bénéficierait en même temps de créations d'emplois ; le coefficient d'utilisation de main d'œuvre en agriculture biologique est 1,5 fois plus élevé que celui de l'agriculture classique. Elle profiterait également d'une amélioration de la qualité de son environnement et pourrait redynamiser ses zones rurales en difficulté.

Ces conséquences ne sont pas négligeables lorsqu'on sait l'impact de l'agriculture sur d'autres activités comme le tourisme, qui représente chaque année un chiffre d'affaires très supérieur à celui qu'une agriculture intelligente se doit de ne pas compromettre. Globalement, le marché des produits biologiques est en forte progression dans tous les pays développés. Le gouvernement allemand vient d'annoncer la suppression de subventions à l'agriculture intensive pour attribuer 1,6 milliard de francs à l'agriculture biologique. Les Français, recevant douze fois moins d'aides, pourront-ils faire face à cette distorsion de concurrence, ou perdront-ils encore des parts de marché et importeront-ils davantage de l'étranger ?

Le marché des produits bio est un marché porteur, évalué en France à 15 milliards de francs pour 2005 (ces chiffres sont antérieurs à la crise de la vache folle). Dans le contexte actuel, il est en train d'exploser.

Les Américains viennent d'ajuster leur réglementation bio officielle au Règlement européen, avec l'objectif affiché de prendre des parts de marché en Europe. L'agriculture biologique n'est déjà plus une niche aux Etats-Unis, avec un chiffre d'affaires de 46,8 milliards de francs, en augmentation constante de 25 % l'an. Les instituts de sondage (BVA, Ipsos) et les observatoires de la consommation annoncent tous que le marché de l'agriculture biologique est un marché d'avenir et que cette tendance va s'amplifier durablement. Il est temps que nos pouvoirs publics prennent la mesure de ces enjeux. ■

Informations transmises par les sections départementales

Plaintes et recours

Ici, une route dans une zone humide, plus loin une gravière dans le lit mineur d'un fleuve : les atteintes à l'environnement sont nombreuses et nécessitent parfois de faire appel à la justice.

Béarn

Poissons du Gave de Pau : contamination par le mercure

Les chiffres sont là : les analyses montrent des valeurs qui dépassent de six fois les seuils de "comestibilité" pour le cadmium, de sept fois pour le zinc. La norme pour le mercure est elle aussi dépassée. Ce sont des chiffres officiels qui viennent de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, à partir des dizaines de poissons capturés à Cauneilles de 1997 à 2000. Le fait que la norme soit aussi dépassée pour les polychlorobiphényles prouve l'origine industrielle de la contamination.

La SEPANSO Béarn pose des questions. Pourquoi a-t-il fallu intervenir à trois reprises pour obtenir, au bout de trois mois, ces documents ? Pourquoi l'Agence de l'Eau, cet établissement public financé par tous les habitants, n'a-t-elle pas aussitôt, dès 1998, prévenu le public ? Pourquoi ne pas avoir aussitôt fait des analyses sur le poisson au niveau de Lacq ou d'Orthez, directement à l'aval des usines ? Que penser du brochet pêché à Lacq (il nous a été amené par un pêcheur inquiet qui l'a sorti tout exprès de son congélateur) ? L'Agence de l'Eau est aujourd'hui incapable d'évaluer le degré de contamination de ces carnassiers qui sont en bout de chaîne alimentaire ! Pourquoi ne pas utiliser les moyens d'analyse pour identifier au plus vite les crassiers, les lagunages, les sols pollués et poursuivre les délinquants en cols blancs, les industriels, comme le permettent les nouvelles lois ?

La SEPANSO Béarn s'inscrit en faux contre la prétendue "prudence" de

l'Agence de l'Eau et a porté plainte contre X aussitôt en février. Dès le 12 mars 2001, les responsables de la SEPANSO Béarn ont été auditionnés par un commissaire de police de Pau chargé par le Procureur de recueillir les éléments de l'enquête. L'affaire a fait la une des journaux et n'est pas terminée !

Urbanisation de Fabrèges : décision imminente

Malgré quinze ans de lutte écologique, malgré l'autorité de la chose jugée, il semble que les deux ministres de l'Équipement et de l'Environnement sont prêts à donner le feu vert pour qu'une nouvelle procédure d'urbanisation soit lancée par le préfet et la commune de Laruns. Rappelons que la fameuse "loi montagne" avait été modifiée tout exprès pour pouvoir construire au bord de ce lac de montagne en vallée d'Ossau. Rappelons que le Conseil d'État avait bien dit que la rive de ce lac était "un espace naturel". Donc, aux 800 lits existants, et sans existence légale, on ajouterait 800 lits de plus, passant de 10.000 à 22.000 m². Seule grande concession : les parties classées "zone rouge" par le Plan de prévention des risques naturels seraient interdites à la construction et au parking d'hiver ! Et pour le reste, on reprendrait toute la procédure : UTN (Unité Touristique Nouvelle), POS, PLU, etc... Tout cela alors que le manque de neige aggrave cette année encore le déficit fondamental et structurel de la station de ski d'Artouste qui est évalué à 7 millions de francs par an depuis dix ans, aux frais des contribuables du département des Pyrénées-Atlantiques. Le Ministère de l'Environnement cherche-t-il le contentieux ?

Gironde

Gravière de Saint-Macaire : ça revient

C'est une vieille histoire dont l'origine remonte à 1984 (première demande d'extraction dans l'île au pied des remparts de la petite ville médiévale de Saint-Macaire, site inscrit à l'église classée). Il s'agissait de faire un gros trou de dix hectares en creusant un chenal (pertuis) dans la digue pour l'exploitation (cf. SON n° 53). A l'époque, la SEPANSO avait déposé un recours contre l'arrêté préfectoral d'autorisation du 4 août 1986 : annulation le 19 mai 1987 pour insuffisance d'étude d'impact (absence d'enquête hydraulique). Mais le Conseil d'État, à son tour, annulait le jugement du Tribunal administratif ! En 1988, le groupe Sablières Modernes (GSM Atlantique) acquiert l'île, assure le remblaiement et la mise hors d'eau du terrain communal en amont pour réaliser un camping... avec les "terres de découverte". L'extraction commence, soit un trou d'eau sur 10 % du gisement, trou d'eau vaseux à l'étiage, avec envasement spectaculaire de la Garonne devant le pertuis. L'entreprise Ducasse de Podensac, sous-traitante, est interdite suite à une procédure interminable menée par la SEPANSO contre les nombreuses illégalités constatées (1998 : fin de l'autorisation).

En 2000, nouvelle demande de GSM avec expertise hydraulique jointe à l'étude d'impact, assortie d'une réduction de la surface. Lors de l'enquête publique, plusieurs associations, dont la SEPANSO, sont opposées au projet ainsi que quelques habitants de la commune. Suit un avis défavorable

du conseil municipal. Le maire, lors de cette séance, ridiculise certains arguments de la SEPANSO, ainsi que dans son petit journal local "Lou Mercadiou". Merci, Monsieur le maire... Avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, malgré le risque de capture et l'envasement inéluctable. Malgré les craintes de certaines administrations et des avis non motivés, avis favorable de la Commission départementale des carrières.

Suit l'arrêté préfectoral d'autorisation le 25 janvier 2001, sous condition du transport par voie fluviale. Or, cette autorisation, dans ce qui est devenu le lit mineur du fleuve, est contraire au SDA-GE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). La SEPANSO et Aquitaine Alternatives n'abandonnent pas le dossier. A suivre de près.

Landes

Un acharnement : la déviation RD 85 à Tarnos

Le 5 juin 1997, le Préfet des Landes déclarait d'utilité publique la déviation de la RD 85 dans la zone humide du "Métro" à Tarnos afin de permettre l'expropriation des terrains concernés. La SEPANSO Landes, ainsi que plusieurs tarnosiens et deux associations locales, déféraient cet arrêté au Tribunal administratif de Pau pour annulation. Le 18 septembre 1998, le Préfet des Landes autorisait le département des Landes à réaliser les travaux de cette déviation au titre de la loi sur l'eau ; la SEPANSO Landes déférait aussitôt cet arrêté au même tribunal pour annulation.

Par un jugement en date du 8 avril 1999, le tribunal annulait ces deux arrêtés en raison du caractère inondable de la chaussée de la déviation lors de certaines crues. Le Conseil général des Landes faisait aussitôt appel de ces deux jugements mais, par un arrêt en date du 8 février 2001, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé l'annulation de ces deux jugements.

Entre temps, le Conseil général des Landes obtenait du Préfet des Landes une nouvelle autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau ; la SEPANSO Landes déférait aussitôt cet arrêté au tribunal administratif pour annulation. La procédure est en cours et tous les espoirs sont permis. Profitant de cette nouvelle autorisation de travaux, le département des Landes a commencé les travaux de l'aménagement de cette déviation mais les pluies abondantes de cet hiver l'ont obligé à les interrompre car toute la zone du "Métro" est inondée. En outre, suite à un recours d'une association locale, le Tribunal administratif de Pau a annulé le 11 janvier 2001 l'autorisation de défrichement accordée par le Ministre de l'agriculture.

Cet acharnement du Conseil général des Landes est d'autant plus consternant qu'il s'était engagé à abandonner le projet si le Tribunal de Pau le sanctionnait. Ainsi, deux élus de Tarnos et du même bord politique avaient démissionné en dénonçant publiquement la trahison du Conseil général des Landes. Comme l'avait cyniquement rappelé un homme politique, "les promesses n'engagent que ceux qui les croient". ■

UN AVOCAT EN CAA !

Ou le citoyen muselé...

Le projet de décret imposant un avocat pour faire appel d'une décision de la justice administrative en a fait réagir plus d'un. Ci-après le communiqué adressé à la presse le 6 avril dernier par les députés Verts

"Madame Lebranchu, vous n'oserez pas signer ce décret !

L'Etat n'a jamais donné à la justice les moyens humains et financiers d'une politique respectueuse des citoyens et du droit et dont l'accès soit ouvert à tous. Les dernières annonces de Jospin n'y changent pas grand-chose. La conséquence bien connue en est l'engorgement des tribunaux et les délais scandaleux pour obtenir un jugement. Face à ce problème, les Verts dénoncent vigoureusement le projet de décret qui imposerait le recours obligatoire à un avocat lors de l'appel du jugement d'un Tribunal administratif.

Ceci est triplement inacceptable :

1- Le Tribunal administratif est saisi quand un citoyen ou une association s'oppose à l'Etat ou aux collectivités territoriales. L'Etat cherche ainsi à se protéger lui-même et les élus en diminuant le droit des citoyens. C'est la démocratie qui est en cause.

2- L'argument avancé est clairement la pénalisation par l'argent puisqu'il est écrit : "On peut ainsi attendre de cette réforme que les justiciables mettent désormais davantage en balance le coût du recours à un avocat et le résultat escompté de l'appel." Tant pis pour ceux qui n'auront pas les moyens d'avancer l'argent et de prendre le risque de perdre. C'est la solidarité qui est en cause.

3- Les Verts rappellent que de nombreuses associations (protection de l'environnement, immigration...) attaquent au Tribunal administratif, sans en tirer aucun bénéfice financier avec souvent comme unique objectif de faire respecter la loi bafouée par l'Etat. Elles ne pourront donc plus se permettre d'aller en appel. C'est la liberté d'association qui est en cause.

En cette année du centenaire de la loi de 1901 qui a fondé le droit d'association, les Verts sont scandalisés qu'un tel projet ait pu voir le jour. Ils demandent à Madame la Ministre de la justice de ne pas signer un tel décret. Par ailleurs, les députés Verts ont rédigé une question écrite et une lettre à Madame Lebranchu pour lui faire part de leurs préoccupations."

Par Sévane MASLAK,
SEPANSO Gironde

Espèces invasives

Un fléau d'ampleur nationale

POUR EN SAVOIR PLUS

- La Garance Voyageuse
N° spécial 48 - Hiver 1999
- Articles en ligne sur le site du Courrier de l'environnement de l'INRA
[<http://www.inra.fr/dpenv/pa.htm>]
- Les jussies, les connaître pour agir
[www.ame-lr.org/publications/espaces/jussies/jussies01.html]

La plus célèbre est sans doute la caulerpe, *Caulerpa taxifolia*, en Méditerranée. Mais il ne faut pas oublier la jussie, le myriophylle, l'écrevisse de Louisiane, la tortue de Floride, le vison d'Amérique, la renouée du Japon, le séneçon du Cap... pour ne citer que quelques espèces. Ces espèces ont toutes un point commun : ce sont des espèces exogènes. Certaines d'entre elles sont invasives et nuisent à la biodiversité des milieux. Une espèce est dite exogène (ou exotique, étrangère, allochtone) lorsqu'elle se trouve en dehors de son aire de répartition naturelle ou de son aire de dispersion potentielle. On oppose aux espèces exogènes, les espèces indigènes (ou autochtones) qui se trouvent à l'intérieur de leur aire de répartition naturelle. Ces espèces exogènes sont dites introduites lorsqu'elles ont été déplacées hors de leur aire de répartition de façon fortuite ou intentionnelle par l'homme ou par le biais de ses activités. Une espèce exogène devient invasive lorsqu'elle devient un agent de perturbation de l'écosystème où elle s'est établie et nuit à la diversité biologique de son milieu d'accueil.

Les invasions biologiques sont maintenant considérées comme l'une des principales causes d'appauvrissement de la biodiversité après la des-

truction des habitats. Elles ont toujours existé mais aujourd'hui leur nombre et leur fréquence augmentent. L'introduction de nouvelles espèces a commencé dès le Néolithique, avec l'apparition de l'agriculture. Les hommes qui colonisaient de nouveaux espaces emmenaient avec eux des graines et animaux domestiques mais aussi des espèces sauvages accompagnatrices des espèces domestiquées. Les Croisés ramenèrent en Europe nombre d'espèces végétales ornementales, comme les premiers rosiers botaniques de Syrie, et des plantes médicinales. Dans le sillage de Christophe Colomb, les Européens ont introduit des espèces américaines qui égayent nos assiettes : tomate, maïs, pomme de terre, avocat, citrouille et la dinde !

Les introductions délibérées virent leur nombre augmenter aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles avec les grandes explorations et le développement des zoos et jardins botaniques : les naturalistes ont tenté d'acclimater des espèces médicinales, ornementales ou pour l'agriculture et l'élevage.

En plus de ces introductions utilitaires, de nombreuses espèces ont été introduites pour les loisirs (chasse, pêche), pour leur fourrure (élevages du ragondin et du vison d'Amérique : voir encadré) ou comme animaux de compagnie comme la tortue de Floride (voir encadré)...

En dehors de ces introductions volontaires, tous les moyens sont bons pour voir du pays ! L'essor du commerce international et le développement des voies de communication favorisent le déplacement d'espèces exotiques. Les coques et le lest des bateaux sont un véhicule pour les espè-

ces animales marines qui voyagent ainsi de port en port... L'ouverture du canal de Suez a mis en relation la Mer Rouge et la Méditerranée, isolées depuis vingt millions d'années...

Toutes les espèces introduites ne s'acclimatent pas à leur nouveau milieu. D'après certains auteurs, sur cent espèces introduites, dix s'acclimatent, une devient invasive. Ainsi 11 % des espèces végétales en France seraient exogènes, ce qui fait environ 500 espèces introduites. Parmi elles, un grand nombre sont plus ou moins rares et n'ont pas d'influence visible sur les biotopes pour le moment. La liste des espèces végétales invasives avérées compte environ soixante espèces. Certains milieux sont plus appréciés que d'autres : bords de rivières, milieux pionniers, zones humides, lacs, étangs, milieux dunaires et littoraux. Ce sont souvent des milieux partiellement couverts, ou déjà perturbés.

Les espèces invasives exogènes peuvent perturber le fonctionnement des écosystèmes et nuire à leur biodiversité. Ainsi les plantes aquatiques telles la jussie (voir encadré) supplantent les espèces autochtones, modifient les caractéristiques du milieu (taux d'oxygène) et favorisent sa banalisation. Elles peuvent aussi causer des problèmes de navigation, boucher les canalisations... Les animaux comme le vison d'Amérique ou la tortue de Floride (voir encadré), prédateurs opportunistes, se retrouvent en compétition avec les espèces locales et peuvent aussi apporter des maladies. Outre leur impact sur les écosystèmes, les espèces exogènes peuvent aussi causer des problèmes de santé publique, telle l'ambrosie, *Ambrosia artemisiifolia*, dans la région lyonnaise. Introduite accidentellement au 19^{ème}

siècle, elle connaît une forte expansion depuis 1960. Or son pollen est particulièrement allergène et cause rhinites, conjonctivites, asthme, eczé-
ma. 100.000 personnes seraient affectées tous les ans et des arrêtés préfectoraux de lutte contre l'ambrosie ont été promulgués en 1995.

Les espèces invasives sont une atteinte supplémentaire pour des milieux déjà fragilisés par les activités

humaines, l'urbanisation, les aménagements touristiques. Une prise de conscience internationale apparaît et les initiatives se multiplient chez les gestionnaires de sites. Dans certains pays, il existe une législation assez développée concernant les introductions d'espèces. En Europe, la directive "Habitats" de 1992 oblige les Etats membres de veiller "à ce que l'introduction intentionnelle d'une espèce non indigène à leur territoire soit ré-

glementée de manière à ne porter aucun préjudice aux habitats naturels, ni à la faune et à la flore sauvages indigènes, et s'ils le jugent nécessaire interdisent une telle introduction". En France, la loi Barnier de 1995 permet de sanctionner les responsables d'une introduction préjudiciable aux milieux naturels, à la flore et à la faune sauvages. Malheureusement, si quelques lois existent, elles ne sont quasiment pas appliquées... ■

Les stars

◆ Tortue de Floride, *Trachemys scripta elegans*

Cette jolie tortue verte ornée de rouge sur la tête est originaire d'Amérique (du Mexique au lac Michigan, tout le bassin du Mississipi). Elle est vendue jeune alors qu'elle ne mesure que quelques centimètres, mais au bout de quelques années la jolie petite tortue a beaucoup grandi et est devenue agressive... Ses propriétaires décident alors souvent de lui rendre sa liberté dans l'étang voisin... L'aventure commence ! Or cette tortue, qui peut atteindre deux kilos, résiste très bien aux climats froids et chauds et a un régime alimentaire très diversifié (vers, mollusques, insectes, amphibiens, végétaux aquatiques). Elle se retrouve en compétition directe avec notre cistude (*Emys orbicularis*). Elle est maintenant présente dans tous les départements métropolitains et se reproduit dans le Sud du pays. On ne peut encore affirmer que la tortue de Floride peut éliminer la cistude mais elle exerce une pression supplémentaire sur la faune des zones humides. Le groupe SPIRE prend en charge les tortues que les propriétaires ne peuvent plus conserver. Pour les contacter : 04.94.60.03.68 ou Spireptile@aol.com.

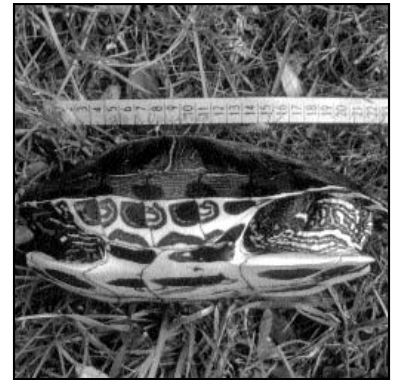


Photo : RN Cousséat

◆ Vison d'Amérique, *Mustela vison*

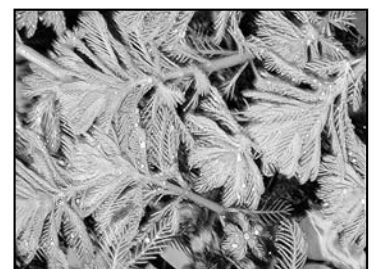
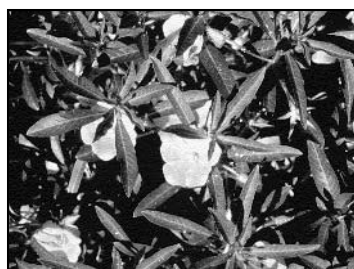
Les visons d'Amérique sont élevés en France pour leur fourrure depuis 1927, les élevages s'étant multipliés depuis 1950. Les élevages sont essentiellement implantés en Bretagne. Des animaux se sont échappés des élevages et colonisent massivement les zones humides des cours d'eau de Bretagne puis de Normandie et des Pays de la Loire. D'autres évasions sont à l'origine des populations de Charente et d'Aquitaine. Le vison américain est un prédateur opportuniste (canards, rallidés, micro-mammifères) qui peut fragiliser localement des espèces en déclin. Mais l'impact principal est sur les dernières populations de vison d'Europe (*Mustela lutreola*). Cette espèce décline avec la destruction des zones humides mais le vison américain, plus gros et plus agressif, est un compétiteur pour la nourriture et les territoires de reproduction.



Photo : GREGE - P. Fournier

◆ Jussies, *Ludwigia sp.*, et myriophylle du Brésil, *Myriophyllum aquaticum*

Les jussies (photo de gauche) et le myriophylle du Brésil (photo de droite) sont des plantes amphibies fixées formant des herbiers immergés ou émergés. Elles sont originaires d'Amérique du Sud et ont été introduites en France pour des raisons ornementales (bassins et aquariums). Ces plantes affectionnent les zones humides et les eaux stagnantes ou faiblement courantes et préfèrent les lieux bien éclairés. Leur dispersion est très efficace par bouturage de fragments de tige. Lorsqu'elles se développent, ces espèces peuvent éliminer toutes les autres plantes aquatiques. Elles forment des herbiers très denses et la biomasse importante, lorsqu'elle se décompose, peut entraîner un déficit en oxygène qui limite ou interdit toute vie animale. Les peuplements animaux peuvent ainsi être modifiés et certaines espèces disparaître. De plus, ces herbiers constituent une gêne pour l'écoulement de l'eau et le comblement des milieux est accéléré par l'accumulation de matière organique morte. Si le myriophylle est surtout présent sur la façade Atlantique, la jussie prolifère partout en France. La régulation de ces plantes est difficile, elles ne sont pas consommées par les animaux. La solution écologique reste l'arrachage manuel ou mécanique très régulier pour éviter la recolonisation. **Pour éviter leur prolifération, ne plantez ces espèces ni dans vos bassins, ni dans vos aquariums !**



Photos : SEPANSO

Renseignements et inscriptions
auprès de Stéphane BUILLES :
SEPANSO - 05.56.91.33.65

Tarif réduit applicable aux adhérents, enfants de moins de 12 ans, chômeurs et étudiants.

Balades nature

Laissez-vous guider sur les Réserves naturelles du Banc d'Arguin, de Bruges ou de Cousseau...

Marais de Bruges

Samedi 7 juillet (matin)

Visite guidée sur la Réserve naturelle des marais de Bruges. *Gratuit pour tous*



Etang de Cousseau

Samedi 7 juillet (après-midi)

Visite guidée sur la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau. *Gratuit pour tous*



Le printemps des oiseaux

Dimanche 8 juillet (journée)

Des milliers d'oiseaux reviennent de leurs quartiers africains pour nicher sur la Réserve naturelle du Banc d'Arguin. Sterne caugek, Huîtrier pie, Gravelot à pattes noires... *Tarif plein : 100 F - Tarif réduit : 80 F*

Plantes médicinales et comestibles

Dimanche 15 juillet (matin)

Derrière chaque plante, se cachent des histoires, des saveurs, des remèdes... *Tarif plein : 25 F - Tarif réduit : 15 F*

Marais de Bruges

Dimanche 5 août (matin)

Visite guidée sur la Réserve naturelle des marais de Bruges. *Gratuit pour tous*



Etang de Cousseau

Dimanche 5 août (après-midi)

Visite guidée sur la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau. *Gratuit pour tous*



Marais de Bruges

Dimanche 2 septembre (matin)

Visite guidée sur la Réserve naturelle des marais de Bruges. *Gratuit pour tous*

Etang de Cousseau

Dimanche 2 septembre (après-midi)

Visite guidée sur la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau. *Gratuit pour tous*



Brame du cerf

Vendredi 7 septembre (soirée)

Un son venu du fond des âges emplit la forêt. *Tarif plein : 25 F - Tarif réduit : 15 F*

La colonne des internautes

Par Sévane MASLAK

Avec le printemps sont apparues les premières fleurs des champs. Pour en savoir plus et apprendre à les reconnaître, un petit coup d'œil au site "Les fleurs des champs" à l'adresse suivante vous sera peut-être utile :

www.fleurs-des-champs.com/index.htm



Ce site présente les 350 espèces de plantes à fleurs les plus couramment rencontrées en France. Une fiche illustrée (photo et dessin) accompagne chaque plante sauvage. Outre une description anatomique, vous pourrez y apprendre l'origine de son nom, trouver des informations sur son cycle de vie (période de floraison), l'habitat occupé et des indications médicales (toxicité, usage médicinal). Pour déterminer les plantes à fleurs, vous pourrez vous aider d'une clé de détermination utilisant plusieurs critères (la couleur de la fleur, la forme des feuilles, le milieu occupé et l'altitude). Les amateurs trouveront aussi le même type de fiches sur les champignons les plus courants. Par contre, on peut regretter l'absence de page consacrée aux arbres et arbustes.

Pour les débutants en botanique, le site "Un aperçu de Botanique" à l'adresse www.ludovic.thebault.net, pourra leur permettre d'acquérir des connaissances de base sur l'anatomie des végétaux et leur reproduction. Ce site propose aussi les principaux critères de la classification des végétaux.

Ces deux sites ne fournissent que des informations de base en botanique, les débutants y trouveront des connaissances tout à fait à leur portée mais les autres seront forcément un peu déçus. A visiter néanmoins avant d'aller vous promener dans les bois...